

INTRODUCTION¹

Cadre historique : Le Moyen Âge latin.

Il s'étend :

- de 476, date de la déposition de l'empereur romain Romulus Augustule par le barbare Odoacre,
- à 1520, date de l'excommunication de Martin Luther.

Cadre géographique : La chrétienté.

Elle correspond :

- En 476 à :
 - La partie Ouest de l'ancien empire romain déchu en 476.
 - L'Irlande qui n'a jamais appartenu à l'empire.
- En 1520 : L'ensemble des territoires adhérent au christianisme latin.

Pierre RICHÉ, *Grandeur et faiblesse de l'Église au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 2006.

Objectifs : présenter l'histoire du christianisme au Moyen Âge latin.

Il ne s'agit pas de faire l'histoire de l'Église ni une histoire du « peuple chrétien » mais une histoire des chrétiens : clercs et laïcs, haute noblesse et peuple...

Il va donc s'agir d'étudier l'évolution :

- des institutions, des rites et des pratiques religieuses,
- des mentalités religieuses,
- de l'organisation des différents espaces chrétiens.

Le dogme est le fondement de l'unité des chrétiens mais les attentes et les pratiques évoluent.

Il s'agit de montrer :

- que le christianisme médiéval latin est multiple,
- que s'affrontent de manière permanente des volontés unificatrices et des volontés d'émancipation.

Il s'agit de montrer :

- les rapports de forces,
- les ruptures et les continuités.

Être chrétien au VIIe s n'est pas être chrétien au XVe s.

Il s'agit de montrer un christianisme finalement « pluriel ».

¹ Cours de Jean-Marc GOGLIN, agrégé, docteur en philosophie de l'É.P.H.É./

Centre Théologique Universitaire de Rouen/cours de 2 année/
2015, 5^e éd.

Ve-VIe SIÈCLES : UNE CHRÉTIENTÉ MORCELÉE (2 HEURES)

L'installation massive des barbares dans l'occident latin entre 376 et 476 perturbe à la fois :

- l'unité politique,
- et la vie chrétienne.

L'empire romain d'occident se trouve morcelé.

Les barbares sont des païens non convertis au christianisme.

Un processus de conversion se met en place.

Chaque royaume développe :

- sa propre organisation ecclésiastique,
- ses propres rites et pratiques religieuses

I. L'Église de Rome.

1) Une Église fondée sur le pape.

Le pape : d'abord évêque de Rome.

Aux Ve-VIe s : le pape a un pouvoir religieux restreint à Rome et ses environs.

S'appuyant sur l'*évangile* de Marc (10, 44), Grégoire le Grand (590-604) se nomme lui même « serviteur des serviteurs de Dieu ».

Cela manifeste son humilité mais aussi la réalité de son statut.

Le pape est d'abord :

- prêtre,
- puis évêque de Rome.

Il est élu par :

- le clergé,
- le peuple de Rome.

L'empereur byzantin doit confirmer l'élection.

Le pape a en charge :

- l'église cathédrale du Latran, construite par l'empereur Constantin et dédiée au Sauveur puis à Jean l'évangéliste¹,
- la basilique *extra muros* du Vatican, construite au VIe s, et, par la suite, plusieurs fois reconstruite et agrandie.

Le pape est aidé de :

- 7 diacres palatins pour les offices pontificaux du Latran,
- 12 diacres régionnaires chargés de la gestion du temporel et de la charité².

Le pape, métropolitain de la province suburbicaine.

Le métropolitain est un évêque qui a une simple autorité d'honneur.

Il est le *primus inter pares*.

L'influence du pape s'étend sur :

- Rome,
- le Latium,
- la Sabine,
- une partie de l'Italie centrale,

¹ E. HUBERT, « Latran », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 819.

² F. MUNIER, « Diacre », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 410-411.

- l'Italie méridionale,
- la Sicile.

Il dispose d'une juridiction d'appel.

Il réunit les évêques en synode provincial.

Le pape, patriarche d'occident.

Selon l'évangile, le pape est le successeur de l'apôtre Pierre.

Il possède une autorité morale sur les évêques d'occident.

2) Une Église, patriarcat de l'empire byzantin.

Le pape soumis à l'empereur.

VIe s : L'empereur byzantin Justinien (527-565) reconquiert l'Italie soumise aux Goths.

Il cherche à réaffirmer le pouvoir religieux de l'empereur en Italie.

553 : Le concile de Constantinople réaffirme que rien ne peut se produire dans l'Église sans l'approbation de l'empereur.

Justinien affirme que :

- l'empereur est seul source de loi,
- l'Église n'a de compétence qu'en matière de foi.

L'autorité de l'empereur s'étend jusque dans la désignation du pape.

555 : Justinien fixe les modalités de l'élection du pape :

- la vacance doit être notifiée à l'exarque de Ravenne,
- l'élection a lieu 3 jours après les funérailles,
- le corps électoral est constitué du haut clergé romain et de la noblesse laïque,
- un avis doit être envoyé à Constantinople,
- l'empereur doit donner son accord.

684 : L'exarque reçoit l'autorisation de confirmer lui-même l'élection.

L'empereur se donne le droit de déposer le pape.

L'exemple de Grégoire le Grand (590-604)¹.

Issu d'une famille aristocrate romaine.

Attiré par la vie ascétique, il vend ses biens vers 575.

Il fonde plusieurs monastères en Sicile et se retire comme moine à Rome.

En 579 : le pape l'ordonne diacre et l'envoie comme nonce à Byzance jusqu'en 585.

Il retourne ensuite à Rome où il est élu abbé de son monastère.

En 590 : il est élu pape malgré lui à la demande du peuple romain.

Son action est vaste :

- il veille à la bonne moralité des évêques dont il a la charge,
- il lutte contre la famine qui sévit Rome à cause de la présence de la peste,
- il organise des missions vers les peuples à évangéliser...

Son action politique est marquée par l'indépendance vis-à-vis des princes :

- Il entretient peu de relations avec les princes d'occident,
- Il cherche à maintenir des contacts avec Byzance malgré l'isolement de Rome dans une Italie envahie par les barbares.

Les rapports entre la papauté et Byzance sont tendus.

¹ S. BOESCH GAJANO, *Grégoire le Grand. Aux origines du Moyen Âge*, Paris, 2007.

3) Une Église face aux querelles théologiques.

L'arianisme des Lombards.

Les Lombards sont le dernier peuple germanique à s'installer dans l'ancien empire d'occident. Ils sont les moins romanisés de tous les barbares.

Ils s'installent dans le nord de l'Italie à la fin du VI^e s¹.

La population est majoritairement païenne.

590 : L'édit du roi Authari (roi depuis 584) fait de l'arianisme la seule religion autorisée.

Sa politique est appuyée par le pape Grégoire le Grand qui cherche à obtenir la conversion des Lombards au catholicisme.

Pourtant : le processus de conversion est lent.

653 : le roi Aripert abjure l'arianisme.

Cependant : l'ensemble des Lombards demeure arien.

Les Lombards demeurent une menace pour la papauté.

774 : Charlemagne dépose Didier, dernier prince des Lombards.

La crise monothélite.

Le monothélisme est une forme atténuée du monophysisme.

Cette théorie soutient qu'il n'existe qu'une volonté dans le Christ.

648 : L'empereur byzantin, Constant II, promulgue un édit, le *Typos*, qui interdit de discuter de la volonté du Christ.

Le pape, Martin I^{er}, refuse le *Typos*.

5-31 octobre 649 : Il réunit un concile à Rome pour condamner le monothélisme².

L'empereur fait arrêter Martin I^{er} qui meurt en exil le 1^{er} septembre 655³.

Novembre 680-septembre 681 : Le 3^e concile de Constantinople interdit le monothélisme.

=concile *in Trullo* car a eu lieu sous la coupole (*troullous*) du palais impérial.

La querelle des images.

L'image est anthropomorphe au contraire du signe qui est aniconique.

Le culte des images correspond au culte rendu aux images représentant :

-le Christ,

-la Vierge,

-les saints⁴.

Ce culte apparaît au VII^e s dans l'empire byzantin.

Ce culte pose à la fois :

-un problème biblique : Le *Décataloge* interdit la représentation du divin,

-un problème théologique : celui du statut de l'image.

À partir de 727 : l'empereur byzantin, Léon III (empereur de 717 à 741), lance une politique de destruction des images.

Son successeur Constantin V (empereur de 741 à 755) poursuit cette politique.

Le pape Grégoire II refuse de s'y associer¹.

¹ L. FELLER, « Lombards », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 846-847.

² *Concilium Lateranense s. 649 celebratum*, R. Riedinger éd., Berlin, 1984.

³ A. PIAZZONI, « La codamna, l'essilio e la morte di Martino I », *Martino I, Papa e il suo tempo*, Todi, 1992, p. 187-210.

⁴ M.-F. AUZEPY, « Culte des images », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 704-705.

Grégoire III menace d'excommunication ceux qui s'opposent au culte des images.
La papauté se détourne progressivement de Byzance.

II. L'Église franque².

1) Une Église hiérarchisée fondée sur le roi.

Un royaume en expansion.

Les Mérovingiens dominent un territoire qui s'étend de la vallée de l'Escaut à celle de la Somme.

Progressivement : ils étendent leur domination vers le Sud.

486 : Victoire sur les Romains à Soissons.

523-534 : Conquête du royaume burgonde.

537 : Conquête de la Provence.

Le royaume connaît des phases successives d'unification et de divisions politiques³.

L'acte fondateur de l'Église franque : le baptême de Clovis.

À une date inconnue, à Noël d'une année comprise entre 498 et 508 : Clovis (465-511), roi des Francs Saliens depuis 481 ou 482, reçoit le baptême de Rémi, archevêque de Reims⁴.

La scène est rapportée par Grégoire de Tours dans son *Histoire des Francs*⁵ :

-Clovis revêt une robe blanche symbole de pureté,

-il descend dans la piscine baptismale,

-fait profession de foi,

-reçoit l'onction.

-3 000 guerriers sont ensuite baptisés.

Grégoire de Tours évoque :

-l'influence de la reine Clotilde, catholique⁶,

¹ J. GOUILLARD, « Aux origines de l'iconoclasme : le témoignage de Grégoire II », *Travaux et Mémoires*, 3, 1968, p. 243-305.

² J. M. WALLACE-HADRILL, *The Frankish Church*, Oxford, 1983.

³ À la mort de Clovis en 511 : le royaume est divisé en 4 :

-Thierry (roi de 511 à 534) installe sa capitale à Reims,

-Clodomir (roi de 511 à 524) à Orléans,

-Childebert Ier (roi de 511 à 558) à Paris,

-et Clotaire Ier (roi de 511 à 561) à Soissons.

Profitant de la mort de ses frères, Clotaire Ier réunifie le royaume de 558 à 561.

Le royaume est de nouveau partagé à la mort de Clotaire Ier en 561 :

-Sigebert s'installe à l'Est (roi de 561 à 575),

-Gontran en Bourgondie (roi de 561 à 593),

-Charibert à Paris (roi de 561 à 567),

-et Chilpéric à Soissons (roi de 561 à 584).

Progressivement, 3 royaumes se dessinent :

-la Neustrie à l'Ouest,

-l'Austrasie à l'Est,

-la Bourgondie au centre.

Le royaume est de nouveau réunifié en 614 par Clotaire II, fils de Chilpéric (roi de 614 à 629). Le dernier roi mérovingien disparaît en 747 : Childéric III (roi de 743 à 747).

⁴ M. ROUCHE, *Clovis*, Paris, 1996.

⁵ GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, II, 29-32, R. Latouche trad., Paris, 1996, p. 117-122.

⁶ G. SCHEIBELREITER, « Clovis le païen, Clotilde la pieuse. À propos de la mentalité barbare », *Clovis, histoire et mémoire, t. I : Clovis et son temps. L'événement*, M. Rouche éd., Paris, 1998, p. 353-365.

-l'influence d'un miracle qui permet aux Francs de vaincre les Alamans lors d'une bataille décisive en 496¹.

Il est certain que l'influence de Clotilde est décisive.

Ex : Clovis ne peut s'opposer au baptême de son 1^{er} né : Ingomer.

Il est probable que Clovis ait également été influencé par les évêques Rémi de Reims² et Avitus de Vienne.

Ces évêques soutiennent Clovis présenté comme le libérateur des catholiques face aux Wisigoths ariens.

Ce baptême fait de Clovis le chef de l'Église franque.

Il est le premier roi barbare à se convertir au catholicisme et non à l'arianisme.

Cette décision lui rallie la population gallo-romaine catholique, majoritaire dans son royaume.

Clovis meurt le 27 novembre 511 à Paris.

Des rois chefs de l'Église.

Dès les années 490, le roi choisit les évêques.

Les conciles de Paris de 511 puis d'Orléans de 538 reconnaissent le roi comme le chef de l'Église franque.

Le roi et la reine mènent des vies ascétiques, influencées par les pratiques monastiques³.

Ex : la reine Radegonde mène à la cour une vie ascétique.

556 : elle obtient la permission de quitter le monde.

Elle fonde le monastère Sainte-Croix de Poitiers.

Ex : Le roi Dagobert (roi de 629 à 639) s'entoure de conseillers ecclésiastiques dont :

-Éloi, futur évêque de Noyon⁴,

-et Ouen, futur évêque de Rouen.

Il se montre généreux envers l'Église.

Il fait notamment de nombreuses dotations foncières et de nombreuses exemptions fiscales à la basilique de Saint-Denis.

Ex : La reine Bathilde,

Naît vers 630.

Épouse Clovis II de Neustrie en 648.

Régente de 657 à 665.

Elle :

-fait de nombreuses donations aux monastères : Jouarre, Jumièges...,

-interdit la vente des chrétiens comme esclaves...

Des évêques riches et puissants.

L'évêque est le plus souvent un aristocrate.

Parfois, c'est un ascète.

Dès le VI^e s : ils sont les partenaires politiques du roi chrétien.

La fonction épiscopale est un prolongement du pouvoir royal.

Aussi le roi choisit-il les évêques parmi son entourage.

¹ F. MONFRIN, « La conversion du roi et des siens », *Clovis. Histoire et mémoire*, M. Rouche éd., t. 1, Paris, 1997, p. 289-320.

² M.C-ISAÏA, *Rémi de Reims. Mémoire d'un saint, histoire d'une Église*, Paris, 2010.

³ R. FOLZ, *Les saints rois du Moyen Âge en Occident (VI^e-XIII^e s)*, Bruxelles, 1984.

-*Les saintes reines du Moyen Âge en Occident (VI^e-XIII^e s)*, Bruxelles, 1992.

⁴ I. WESTEEL-HOUSTE, « Vie de saint Eloi », *Mélanges de Science religieuse*, 59/2, 1999, p. 33-47.

En contrepartie, l'évêque dispose de l'immunité : ses possessions sont placées hors du pouvoir comtal¹.

Cette immunité fait de l'évêque le chef de l'aristocratie locale.

À l'exemple de l'évêque de Cahors, Didier (v. 580-655), il œuvre pour la communauté :

- il secourt les pauvres,
- il fait construire des hôpitaux,
- il entretient les murailles de la cité².

L'évêque s'entoure de clercs : archidiaques, diacres...

Beaucoup d'évêques sont choisis parmi les moines à cause de leur rigueur et de leurs connaissances des lettres.

Ceux-ci acceptent le plus souvent douloureusement d'assurer leur charge.

Un peuple encore mal christianisé.

Sous Clovis, la christianisation franque n'est pas achevée.

Clovis n'a jamais interdit les pratiques païennes.

Le 1^{er} roi à s'intéresser à la conversion de ses sujets est Childebert Ier (511-558).

La christianisation du peuple se fait par étapes.

Le christianisme est un phénomène essentiellement urbain.

Recevoir le baptême permet de s'inscrire sur le matricule des pauvres cad sur la liste des personnes assistées par l'Église.

De nouvelles pratiques funéraires se mettent progressivement en place³ :

- Les défunts sont enterrés dans les églises⁴,
- Les défunts sont commémorés par des messes et des prières.

Le mariage devient réglementé⁵ :

- l'engagement des fiancés doit être public,
- le consentement doit être libre.

La bénédiction religieuse n'est pas obligatoire.

L'Église interdit :

- l'inceste,
- le remariage des veuves,
- le mariage entre parents jusqu'au 6^e degré (=cousins issus de germains).

Progressivement : l'Église invite le couple à se voir comme une communauté morale, inspirée du mariage du Christ et de son Église.

Cependant les pratiques chrétiennes restent encore marquées par les superstitions et la magie.

2) Une Église à l'origine conciliaire⁶.

À l'origine : une initiative de Clovis.

¹ F. L. GANDOLF, « L'immunité dans la monarchie franque », *Les liens de vassalité et les immunités*, Bruxelles, 1958, 2^e éd, p. 171-216.

² J. DURLIAT, « Les attributions civiles des évêques mérovingiens. L'exemple de Didier de Cahors (630-655) », *Annales du Midi*, 1979, p. 237-254. N. DEFLOU-LECA, « L'évêque en la cité et sur son territoire », *Le christianisme en occident du début du VIIe au milieu du XIe siècle*, F. Bougard dir., Paris, 1997, p. 161-168.

³ P.-A. FEVRIER, « La mort chrétienne », *Settimane di Spolete : Segni e riti nella chiesa altomedievale occidentale*, 37, Spolète, 1987, p. 881-942.

⁴ La christianisation du cimetière n'est acquise qu'au Xe s.

⁵ P. TOUBERT, « L'institution du mariage chrétien, de l'Antiquité tardive à l'an Mil », *Settimane : Morfologie sociali e culturali in Europa fra tarda Antichità e Alto Medioevo*, 45, Spolète, 1998, p. 503-553.

⁶ O. PONTAL, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris, 1989.

Clovis est le 1^{er} souverain à avoir réuni un concile.

511 : Clovis convoque un grand concile à Paris.

Ce concile prend des mesures contre l'arianisme et accorde la primauté au souverain.

Le concile : pourtant un rôle limité.

Le concile est une assemblée délibérante constituée d'évêques.

Le concile de l'Église franque n'a pas autant d'importance qu'en Espagne.

Il est l'occasion pour les évêques de manifester :

-leur désapprobation vis à vis du roi,

-leur volonté de retrouver leur autonomie vis à vis du pouvoir royal.

Ex : Le concile d'Orléans de 541 impose au roi Childeburt Ier que tout converti soit contrôlé par le seul clergé.

À partir de la 2^e moitié du VII^e s : la disparition des conciles.

A partir des années 660 : les conciles ne sont plus réunis.

L'affaiblissement du pouvoir des souverains entraîne certainement celui des autorités ecclésiastiques.

3) Une Église qui s'appuie sur le monachisme¹.

Le renouveau du monachisme franc, œuvre de Colomban.

Des celtes venus de Cornouailles et du pays de Galles ont créés des ermitages en Armorique.

Un joue un rôle majeur =Colomban².

Sa vie est rapportée par le moine Jonas de Bobbio entre 639 et 643.

Moine de l'abbaye de Bangor, en Irlande.

Vers 590 : Quitte l'Irlande avec 12 compagnons pour la Gaule.

Colomban obtient l'appui des princes :

-Gontran de Bourgogne (+592),

-Theudebert d'Austrasie,

-Clotaire II, roi de Neustrie.

Il fixe sa communauté à :

-Annegray dans les Vosges en 591,

- Luxeuil, en Franche-Comté en 593,

-Fontaines, en Franche-Comté en 595.

Il rédige 2 textes :

-La *regula monachorum*, recueil de pratiques ascétiques et spirituelles,

-la *regula coenobialis*, pénitentiel monastique.

Sa spiritualité séduit surtout les femmes.

Sous son influence : les monastères féminins se multiplient³.

Colomban voit s'opposer à lui :

-les autorités politiques : Thierry II, roi de Bourgogne puis d'Austrasie, qui n'accepte pas les remontrances de Colomban concernant sa vie privée,

-les évêques qui n'acceptent pas le refus de soumission de Colomban.

¹ E. MAGNANI S-CHRISTEN, « Monachisme », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 934-935.

² M. GAILLARD, « Colomban », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 308.

³ S. F. WEMPLE, « Contributi culturali delle comunita religiose femminili nel regno merovingio (500-750) », *Bolletino dell'Istitutostorico italiano per il Medioevo*, 1984, p. 317-336.

603 : Le concile provincial de Chalon manque de l'expulser.
610 : Colomban est expulsé de Luxeuil.
Il est conduit jusqu'à Nantes afin qu'il embarque pour l'Irlande.
Une tempête l'empêche de rejoindre l'Irlande.
Colomban rejoint la cour de Clotaire II roi de Neustrie.
Il continue de fonder des monastères.
614 : Fonde le monastère de Bobbio.
23 novembre 615 : Il y meurt.

Le nouveau monachisme, œuvre des nobles.

VIIIe s : Nombreuses fondations de monastères¹.
Elles sont l'œuvre de nobles.
Le fondateur attend du monastère qu'il prie pour lui et sa famille.
Il intervient généralement dans la nomination de l'abbé².
Ils obtiennent des exemptions fiscales pour le monastère.
La maîtrise du monastère confère un prestige social important.
Ex : Dadon (Ouen), aristocrate devenu évêque de Rouen en 641, favorise les créations de :
-Fontenelle, fondée par Wandrille, en 649,
-Jumièges, fondée par Philibert, un proche de Dagobert Ier, en 654.

Un monachisme essentiellement urbain.

Le monachisme est un phénomène essentiellement urbain.
Il permet la christianisation de l'espace urbain.

III. Les périphéries : l'Espagne wisigothique.

1) Une Église longtemps divisée.

A l'origine : Deux Églises, une arienne et une catholique.

Les Wisigoths dominent l'Espagne depuis le Ve s.
Il existe alors 2 Églises parallèles en Espagne :
-une arienne, celle des Wisigoths installés au début du siècle,
-une catholique, celle des populations romanisées³.

Un processus de conversion lent et complexe.

Le processus de conversion est particulièrement complexe⁴.
Progressivement : les ariens reconnaissent :
-la validité du baptême catholique,
-l'égalité des personnes du Père et du Fils au sein de la Trinité.
Les croyants sont désormais incapables de dissocier croyances et rites ariens et chrétiens.

¹ E. MAGNANI S.-CHRISTEN, « Monastère », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 935-936.

² R. LOCATELLI, « Abbé », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1.

³ B. LEROY, *L'Église en Espagne au Moyen Âge. Ses combats du VIIe siècle au XVe siècle*, Limoges, 2009.

⁴ E. A. THOMSON, « The Conversion of the Visigots to Catholicism », *Nottingham Mediaeval Studies*, 4, 1960, p. 4-35.

L'unification de l'Église autour du roi.

586 : conversion du roi Reccarède au catholicisme¹.

5 mai 589 : Ouverture du 3^e concile de Tolède.

Ce concile marque la fin de l'unification religieuse de l'Espagne.

Le catholicisme devient religion d'État.

633 : le 4^e concile de Tolède définit le roi comme le gardien de la loi divine.

A partir de 672 : le roi se fait sacrer².

Le premier est Wamba.

Son sacre a lieu à la demande des évêques qui cherchent à renforcer son pouvoir.

Le roi devient un nouveau David.

L'évêque Isidore de Séville (560-636) a théorisé le pouvoir du souverain ibérique³.

Il n'existe pas de séparation entre le politique et le religieux.

Le roi s'appuie sur l'Église pour gouverner.

Le roi peut intervenir dans les discussions théologiques.

Le roi nomme les évêques mais ne peut les déposer.

2) Une Église conciliaire.

L'Église wisigothique est la seule Église occidentale à fonctionner de manière pleinement conciliaire.

Ces conciles sont réunis à Tolède, capitale religieuse du royaume.

Ils ont pour modèles le concile de Nicée de 325.

Le roi y joue un rôle central :

- il convoque les évêques dont la présence est obligatoire,
- il prépare l'ordre du jour,
- il promulgue les canons du concile,
- il en garantit l'exécution.

Le but des conciles est de renforcer l'efficacité du code de lois wisigothique⁴.

3) Une Église intransigeante.

Une Église anti-judaïque⁵.

Le roi prend pour un devoir de convertir les juifs au christianisme.

589 : le 3^e concile de Tolède met en place une législation anti-judaïque.

Des incapacités sont prononcées :

- interdiction de commander à un chrétien,
- surveillance de leurs déplacements...

La persécution débute sous Sisebut (612-621).

638 : Le 6^e concile de Tolède définit les juifs comme des « infidèles ».

681 : Le 12^e concile de Tolède leur ordonne de se convertir sous peine de châtement (=confiscation des biens et exil).

¹ B. SAITTA, « La conversione di Recaredo : necessita politica o convinzione personale », *Concilio III de Toledo. XIV Centenario (1989)*, Tolède, 1991, p. 375-384.

² J. DEVISSE, « Le sacre et le pouvoir avant les Carolingiens, l'héritage wisigothique », *Le sacre des rois*, Paris, 1985, p. p. 27-37.

³ P. CAZIER, *Isidore de Séville et la naissance de l'Espagne catholique*, Paris, 1994.

⁴ *Concilios visigoticos e hispano-romanos*, J. Vigés éd., Barcelone-Madrid, 1963.

⁵ S. KATZ, *The Jew in the Visigothic and Frankish Kingdoms of Spain and Gaul*, Cambridge (Mass), 1937.

Les convertis ne sont pas réellement considérés comme chrétiens.
Ils sont surveillés afin d'interdire la pratique clandestine du culte.
Cette politique de conversion forcée est un échec.

693 : Le 16^e concile de Tolède définit les juifs comme des « ennemis » de l'Ibérie.

694 : Le 17^e concile de Tolède énonce la réduction en esclavage de la population juive.

711 : Les armées arabes mettent fin au royaume wisigothique et les juifs sont libérés.

La politique anti-judaïque wisigothique a plutôt contribué à affaiblir la monarchie : les juifs se sont alliés aux envahisseurs.

Une Église en lutte contre le paganisme.

589 : Le 3^e concile de Tolède affirme que l'idolâtrie règne.

L'Église ibérique cherche à :

- éliminer les restes d'arianisme,
- à mieux contrôler les populations.

L'Église se met en lutte contre la magie et la divination encore très présentes.

Une Église en lutte contre l'arabisation des populations.

La grande majorité des ibériques se convertit à l'islam.

Les mozarabes ne survivent que grâce à la tolérance des émirs.

IV. Les périphéries : l'Irlande.

1) Une Église originale.

L'Irlande : une région rurale¹.

L'Irlande n'a jamais connue la romanité.

L'Irlande ne connaît pas la civilisation urbaine.

La société est composée de tribus et de clans.

Une région précocement convertie au christianisme.

L'Irlande est christianisée par des missionnaires venus de Gaule ou de Bretagne.

La *Chronique* de Prosper d'Aquitaine atteste de la présence de chrétiens en Irlande pour l'année 431².

Le plus connu de ces missionnaires est Patrick (+vers 460), un évêque breton³.

Il s'est rendu en Irlande entre 430 et 460.

Une Église fondée sur le monachisme⁴.

La conversion des chefs de clans est à l'origine de la création des monastères⁵.

¹ T.-M. CHARLES-EDWARDS, *Early Christian Ireland*, Cambridge, 2007.

² PROSPER D'AQUITAINE, *Epitoma chronicon*, P. L. 51, c. 595.

³ L. BIELER, *St Patrick and the Coming of Christianity*, Dublin, 1967.

⁴ R. LOCATELLI, « Monachisme irlandais », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 727-728.

⁵ R. SHAPE, « Some Problems concerning the Organisation of the Church in the Early Medieval Ireland », *Peritia*, 1984, p. 230-270.

Le clan crée un monastère sur son territoire.
Le monastère est le centre de la vie religieuse du clan.
Ils sont mixtes et certains moines et moniales se marient entre eux.
Il n'existe pas de diocèse.
Les évêques y résident mais n'y exercent aucune autorité.
Leur compétence est uniquement sacramentelle et liturgique.
La puissance d'un monastère se mesure à sa capacité à dépasser le cadre du clan.

Un monachisme ascétique.

Les moines suivent une ascèse rigoureuse :

- sommeil réduit,
- jeûnes fréquents¹,
- punitions corporelles...

Colomban enseignait que la mortification est synonyme d'obéissance au Christ².

Un monachisme intellectuel.

De nombreux monastères sont des centres intellectuels :

- Iona, fondé en 563 par Colomba (1),
- Bangor (2),

Les moines y enseignent les lettres latines, copient et enluminent les livres.

Certains moines irlandais acquièrent une culture étonnante.

2) Une piété originale.

Une nouvelle pénitence : la pénitence tarifée.

Son ancienneté est attestée par le *Pénitentiel de Finnian*, qui date de la 2^e moitié du VI^e s.

Le pénitent peut demander la réconciliation après chaque faute.

La démarche est privée et est renouvelée aussi souvent que nécessaire.

La réconciliation s'obtient après des actes compensatoires :

- jours de jeûne,
- prières,
- plus rarement don d'argent.

La compensation est plus ou moins importante selon la faute.

Ce recours suppose que le demandeur précise honnêtement la faute commise.

La pénitence tarifée est appréciée à la fois par les clercs et les laïcs.

Une quête originale de sainteté : la peregrinatio.

La quête de sainteté se veut :

- un parcours spirituel,
- un voyage terrestre, une *peregrinatio*, exil volontaire à l'image du peuple hébreu (*Hébreux*, 11, 13)³.

Cette quête mélange :

- mortification,

¹ D. POIREL, « Jeûne », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 776.

² J. LAPORTE, *Le pénitentiel de saint Colomban*, Paris, 1958.

³ O. BOULNOIS, « Viator », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1444.

- exaltation,
- mise en danger de sa vie.

Conclusion :

Au VIIe s : La chrétienté est constituée d'Églises autonomes.

Différentes conceptions et des pratiques religieuses coexistent sans que l'unité de la chrétienté ne soit en danger.

L'unité de la chrétienté est assurée par la foi.

VII^e-VIII^e SIÈCLES : UNE CHRÉTIENTÉ QUI S'ÉTEND (1 HEURE)

A partir du VII^e s : une nouvelle évangélisation est menée afin de convertir les barbares.
La Chrétienté s'élargit.

I. La conversion de l'Angleterre.

1) Les missions.

*L'Angleterre païenne*¹.

Selon Bède le Vénérable (672/673-736), moine de Saint-Paul de Jarrow, un des plus fameux érudits du VIII^e s², l'Angleterre est alors divisée en 7 royaumes indépendants :

- Kent,
- Essex,
- Wessex,
- Sussex,
- Northumbrie,
- Mercie,
- East-Anglie.

Ces royaumes se sont constitués après le départ des légions romaines en 407.

Ils sont le fruit des querelles entre :

- Bretons,
- Celtés,
- et auxiliaires germaniques abandonnés par les Romains.

Ils ne sont unifiés qu'en 802 autour du roi Egbert.

A partir du VI^e s : La re-christianisation se fait par le nord et par le sud³.

Au sud : une mission papale.

Bède rapporte, dans son *Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum*, achevée en 731, les faits qui concernent l'envoi de la mission papale⁴.

Objectif de Bède : montrer que l'Angleterre incarne l'histoire de l'humanité passée des ténèbres du paganisme à la lumière de la foi.

596 : Grégoire le Grand décide l'envoi d'une mission en Angleterre⁵.

Seul ? Ou à la demande du roi du Kent ?

Grégoire cherche à rétablir la présence chrétienne en Angleterre.

Avant le départ des Romains, L'Angleterre comptait 2 archevêchés :

- Londres,
- et York.

Le pape Grégoire le Grand empiète sur les prérogatives des souverains francs qui estiment que l'Église des Gaules a la charge de rechristianiser l'Angleterre.

Il charge un moine, Augustin, prieur de San Andrea sur le Celio, de la diriger⁶.

¹ F. STENTON, *Anglo-Saxon England*, Oxford, 1962, 2^e éd.

² V. GAZEAU, « Bède le Vénérable », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 143.

³ H. MAYR-HARTING, *The Coming of Christianity to Anglo-Saxon England*, Londres, 1972.

⁴ BÈDE LE VÉNÉRABLE, *Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, 3 t., P. Monat, Paris, 2005.

⁵ F. TINTI dir., *England and Rome in the Early Middle Ages*, Turnhout, 2014.

⁶ I. N. WOOD, « The Mission of Augustine of Cantorbery to the English », *Speculum*, 69, 1994, p. 1-17.

Cette mission est composée d'une quarantaine de moines.
597 : La mission débarque dans l'île de Thanet, dans le Kent.
Le royaume du Kent est le plus puissant d'Angleterre.
Elle se dirige en procession au devant du roi Aethelbert.
Aethelbert les autorise :

- à s'installer à Cantorbéry,
- à y prêcher.

Vers 597 (au plus tard en 601) : Aethelbert se fait baptiser.
Augustin devient 1^{er} évêque puis 1^{er} archevêque de Cantorbéry.

Au nord : les missions irlandaises¹.

Oswald, roi chrétien de Northumbrie, demande l'envoi d'une mission au monastère irlandais de Iona.

635 : les moines sont installés sur un îlot à proximité de la côte.
Lindisfarne, monastère et siège épiscopal, devient le point de départ de la christianisation du nord.

La stratégie consiste à installer des monastères.
Lorsque la mission porte sur un royaume voisin, celle-ci est conduite par un évêque.

Les difficultés des Églises d'Angleterre.

Les difficultés sont d'abord celles de l'Église de Cantorbéry².

Elles apparaissent avec les décès :

- d'Augustin, vers 604 : le prestige du métropolitain décroît,
- d'Aethelbert en 616 : son fils, Eadbald, restaure le paganisme,

La christianisation ne parvient pas à s'étendre au delà du Kent.

Des missions venues de Gaule concurrencent les missions de Cantorbéry.

Les chrétiens envisagent de se replier en Gaule.

Les difficultés sont aussi liées aux divergences entre les 2 Églises.

Une est particulièrement importante : les uns et les autres ne fixent pas Pâques à la même date.

Ex : en 664, Pâques est fêtée :

- le 14 avril pour les Celtes, qui fixent Pâques au dimanche suivant l'équinoxe de printemps (25 mars)
- le 21 avril pour les Romains, qui fixent Pâques au dimanche suivant la pleine lune après l'équinoxe.

2) L'œuvre du concile de Whitby de 664.

Il est réuni à la demande d'Oswy, roi de Northumbrie.

Le concile de Whitby unifie les pratiques religieuses en faisant adopter par tous les pratiques romaines.

Il divise l'Angleterre en 7 évêchés :

- Cantorbéry dans le Kent,

¹ O. SZERWINIAK, « Les relations entre l'Irlande et l'Angleterre dans *l'Histoire ecclésiastique* de Bède le Vénéable », *Un espace colonial et ses avatars : naissance d'identités nationales: Angleterre, France, Irlande. Ve-XVe s.*, Paris, 2008, p. 19-39.

² N. BROOKE, *The Early History of the Church of Canterbury : Christ Church from 597 to 1066*, Leicester, 1984.

- Londres dans l'Essex,
- Rochester,
- Dorchester dans le Wessex,
- Leachfield dans la Mercie,
- Dunwich dans l'East Anglie,
- York en Northumbrie,
- Lindisfarne.

Cependant : l'ensemble de la population n'est pas encore convertie.
Elle ne le sera que progressivement.

3) Le développement du monachisme anglais.

L'œuvre de Wilfrid, archevêque de York.

669 : Wilfrid devient archevêque de York.

Il introduit la *Règle* de Benoît.

708 : Il meurt.

Le monachisme bénédictin est solidement implanté en Angleterre.

L'œuvre de Benoît Biscop.

Compagnon de Wilfrid.

Fonde les monastères de Wearmouth et de Jarrow dans le nord de l'Angleterre.

Jarrow devient un centre intellectuel réputé, doté de la plus belle bibliothèque du nord de l'Occident.

Les manuscrits présents à Jarrow ont notamment été rapportés de Rome par Benoît Biscop.

II. La lente organisation de l'Église de Germanie.

1) La conversion de la Frise.

La Frise : Un territoire païen à convertir¹.

=territoire germain situé le long de la mer du Nord.

La Frise est aux limites extrêmes de l'influence franque.

L'action missionnaire est encouragée par Rome et non l'Église franque.

Dure de la fin du VIIe s à la fin du VIIIe s².

Le rôle précurseur d'Amand³.

Originaire de Saintonge.

Moine.

Dans les années 630 : se fixe dans le nord de la Gaule.

646 : devient évêque de Tongres et de Maastricht⁴.

¹ F. PELLATON, « Frisons », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 564-565.

² S. LEBECQ, « Les Frisons entre paganisme et christianisme », *Christianisation et déchristianisation*, Angers, 1986, p. 19-45.

³ E. DE MOREAU, *Saint Amand, apôtre de la Belgique et du nord de la France*, Louvain, 1927.

⁴ F. THEUWS, « Maastricht as a center of power in the early Middle Ages », *Topographies of Powers in the Early Middle Ages*, Leyde-Boston, p. 155-216.

649 : Résigne sa charge.

Suit l'Escaut et fonde des monastères : Saint-Bavond de Gand, Nivelles, Barisis-aux-Bois.

Les missions de Willibrord.

Né en 658 en Northumbrie.

Oblat au monastère de Ripon.

Elève de Wilfrid d'York.

678 : Il quitte Ripon pour l'Irlande.

Il se prépare à la *peregrinatio*.

Il décide de l'effectuer en Frise.

Il obtient :

-la protection de Pépin le Bref,

-l'autorisation de prêcher du pape Serge.

Il s'installe à Anvers.

695 : il se rend à Rome à la demande de Pépin le Bref.

Il obtient du pape le *pallium* et est consacré évêque.

Willibrord est désormais archevêque des Frisons.

Il s'installe à Utrecht où il fonde un évêché¹.

Son Eglise relève de l'Eglise franque et n'est pas une Eglise nationale.

729 : mort de Willibrord.

L'œuvre de Boniface².

Son nom de baptême est Winfrid.

Né vers 675.

Originaire du Wessex.

Oblat à Nursling.

Devient maître de l'école monastique.

700 : Ordonné prêtre.

716 : Il se rend en Frise une première fois.

Il fuit devant l'hostilité des Frisons.

718 : Il revient en Frise et intègre l'entourage de Willibrord.

15 mai 719 : Il reçoit du pape l'autorisation d'évangéliser.

Il prend le nom de Boniface.

719-722 : Boniface évangélise en Hesse et en Thuringe, récemment conquises par Charles Martel.

722 : il est consacré évêque mais ne reçoit pas de siège.

732 : Il reçoit le *pallium* de Grégoire III.

Il devient archevêque sans siège de toutes les Eglises situées à l'est du Rhin.

Il s'appuie sur la Bavière catholique pour construire l'Eglise de Germanie.

Ses premières décisions portent sur :

-la délimitation des nouveaux diocèses,

-la nomination d'évêques : à Salzbourg, Freising, Ratisbonne et Passau.

Dans les années 740 : il s'attache à réformer l'Eglise.

Il renforce la législation canonique.

742 : Il est appelé par Pépin le Bref et Carloman pour réformer l'Eglise franque.

Il réunit des conciles réformateurs en :

¹ G. KIESEL, J. SCHRODER, *Willibrord, apostel der niederland*, Luxembourg, 1989.

² T. H. SCHIEFFER, *Winfrid-Bonifatius und die christlichen Grundlegung Europas*, Friburg, 1972, rééd.

-742,
-743,
-744,
-745.

Ces conciles :

-rétablissent la hiérarchie ecclésiastique,
-réintroduisent la pratique des synodes annuels.

12 mars 744 : Il fonde un monastère Fulda.

Boniface semble avoir vécu sa charge d'archevêque comme un sacrifice.

753 : il obtient la permission de quitter la Frise.

5 juin 754 : Il tombe dans une embuscade à Dokkum.

Son corps est enterré à Fulda à la demande de Pépin le Bref.

2) La conversion de la Saxe.

Sous la Charlemagne : la conquête militaire de la Saxe.

Les saxons forment une confédération tribale où le pouvoir est partagé entre plusieurs princes. C'est un peuple païen.

A partir du VIIe s : Les Saxons font des incursions en Austrasie et dans la Hesse chrétiennes.

Ils sont attirés par la richesse apparente de l'empire carolingien.

Ils pillent les sanctuaires où se trouvent des trésors.

Les premières expéditions militaires franques sont l'œuvre de :

-Charles Martel, entre 720 et 738,
-Carloman et Pépin le Bref, entre 741 et 755,
-de Pépin le Bref, entre 751 et 768.

La conquête de la Saxe est réalisée par Charlemagne entre 772 et 785.

Sous Charlemagne : une christianisation forcée.

Charlemagne a conscience de la nécessité d'imposer de manière forcée la conversion au christianisme à un peuple très attaché à sa religion¹.

785 : Le *Capitulare des Saxons* Charlemagne impose la christianisation sous peine de mort.

L'acceptation du christianisme est la marque de la soumission au souverain franc.

Le retour au paganisme est assimilé à de la haute trahison.

Sous Charlemagne : des révoltes récurrentes.

Ces mesures n'empêchent pas les Saxons de se soulever régulièrement.

797 : Le *Capitulare des Saxons* est finalement remplacé.

Le nouveau capitulaire remplace la peine de mort par des amendes.

A la mort de Charlemagne, en 814, la christianisation n'est pas achevée.

Sous Louis le Pieux : une conversion réelle.

Louis le Pieux assure le rapprochement des Francs et des Saxons par une politique plus conciliante.

¹ A. WEILER, « La chrétienté et les autres. La théorie médiévale de la guerre sainte et juste », *Concilium*, 220, 1988, p. 129-160.

Conclusion :

L'évangélisation des barbares est menée à bien, à des époques différentes selon les régions et les peuples.

Cette conversion s'appuie sur le pouvoir politique local.

De nouvelles Églises autonomes se développent.

VIIIe-IXe SIECLES : UNE CHRÉTIENTÉ QUI SE CENTRALISE (1 HEURE)

Les souverains carolingiens développent une nouvelle conception du pouvoir¹.

Ces souverains sont :

- Carloman (741-747) et Pépin le Bref (741-768),
- Charlemagne (768-814),
- Louis le Pieux (814-840),
- Les 3 fils de Louis le Pieux : Lothaire Ier (empereur de 817 à 855), Louis le Germanique (roi de Bavière puis de Germanie de 814 à 876), Charles le Chauve (roi de Francie occidentale puis empereur de 840 à 877).

Sous les souverains carolingiens, politique et religion s'allient durablement.

Les souverains carolingiens s'efforcent de créer puis de maintenir un cadre institutionnel propice à la réalisation du salut du peuple chrétien réuni.

I. À l'origine : les initiatives politiques des souverains carolingiens.

1) Le rapprochement avec la papauté.

À l'origine : Un pape à la recherche d'un appui politique.

La papauté se sent menacée par :

- les Ostrogoths,
- les Lombards, malgré leur conversion au catholicisme.

Elle recherche des appuis politiques en occident.

Le rapprochement de la papauté et de Pépin le Bref.

Les papes Zacharie (741-752) puis Étienne II (752-757) demandent l'aide des rois Francs.

751 : Le maire du palais Pépin le Bref :

- est reconnu roi par les grands du royaume,
- reçoit l'onction des évêques.

L'onction fait référence à l'onction reçue par Saül de Samuel.

Elle fait de Pépin « l'oint du Seigneur ».

754 : Le pape Étienne II demande protection à Pépin.

En échange : il lui accorde le titre de « Patrice des Romains » qui reconnaît Pépin comme le protecteur de Rome.

Le rapprochement de la papauté et de Charlemagne.

Charlemagne est le fils et le successeur de Pépin.

774 : Charlemagne veut se rapprocher de la papauté.

Il souhaite entreprendre une réforme de l'Église.

¹ Sous les Mérovingiens, les maires du palais prennent le pouvoir avec Charles Martel (au pouvoir à partir de 714-717 jusqu'en 741). Ses deux fils conservent le pouvoir : Carloman et Pépin le Bref.

Le royaume est partagé :

- Carloman dirige la Germanie, le Nord et l'Ouest du royaume,
- Pépin a le reste.

747 : Carloman décide de se retirer au monastère du Mont-Cassin.

Le premier carolingien accédant au trône est : Pépin Ier le Bref sacré en 751.

Pour cela : il a besoin d'une reconnaissance de la part de l'Église.
Aussi se proclame-t-il roi d'Italie.
Le pape Adrien reconnaît sa souveraineté.
Charlemagne intervient régulièrement dans les affaires politiques de la papauté.

Un événement décisif : l'intervention de Charlemagne en faveur de Léon III.

Le pape Léon III est un pape contesté car il est issu de la bureaucratie du Latran et non de l'aristocratie romaine.

799 : Léon III est fait prisonnier par des aristocrates romains.

Des accusations de parjure et d'adultère sont portées contre lui.

Il est délivré par des envoyés de Charlemagne.

Il doit être jugé.

Il ne peut l'être que par l'empereur.

Or l'empereur byzantin vient d'être déposé par sa mère Irène.

Charlemagne accepte la restauration de l'empire d'Occident.

Des rois francs devenus empereurs d'Occident.

25 décembre 800 : Charlemagne est sacré empereur dans la basilique Saint-Pierre de Rome.

28 janvier 814 : Mort de Charlemagne.

Le titre impérial est individuel.

11 septembre 813 : Louis le Pieux, le seul fils survivant de Charlemagne, est associé au pouvoir par son père.

Il est sacré à Aix-la-Chapelle.

Le sacre confère la possibilité de commander aux chrétiens.

Il fait du souverain l'« oint », le choisi de Dieu.

Les empereurs peuvent désormais imposer leur politique religieuse dans le cadre d'un empire à vocation universelle.

2) La volonté du souverain d'assurer le salut de son peuple.

À l'origine : l'affirmation du rôle religieux du souverain.

Le souverain mérovingien était un despote tenant son pouvoir par l'épée.

Au contraire : le souverain carolingien se présente comme un pasteur d'âmes.

L'empereur est comparé :

-à Moïse, le législateur d'Israël,

-à David, le roi d'Israël.

L'empereur doit :

-veiller sur son peuple,

-prendre en compte les menaces de châtimement divin que font planer les péchés,

-le corriger si nécessaire.

Le sacre joue un rôle important dans l'acceptation de son rôle religieux¹.

L'imbrication du politique et du religieux.

¹ D. ALIBERT, « Sacre royal et onction royale à l'époque carolingienne », *Anthropologies juridiques. Mélanges Pierre Braun*, Limoges, 1998, p. 19-44.

Le souverain carolingien affirme qu'il n'existe pas d'opposition entre le temporel et le spirituel.

Selon un juriste carolingien, Jonas d'Orléans, le souverain doit pratiquer les vertus chrétiennes de justice et de vertu¹.

Charlemagne est très influencé par la lecture du traité d'Augustin d'Hippone : *La Cité de Dieu*².

Il cherche à faire de son empire cette cité de Dieu³.

Pour appliquer sa politique religieuse, Charlemagne s'entoure de clercs lettrés.

Son principal conseiller est Alcuin de York.

*Sous Charlemagne : le rôle prépondérant d'Alcuin de York (+804)*⁴.

Formé à l'école cathédrale de York.

766 : Il est nommé bibliothécaire de l'école de York.

Maître d'école vers 780.

Insiste sur l'importance de :

- la grammaire antique,
- la littérature,
- les mathématiques.

781 : Il est appelé à la cour de Charlemagne.

782-796 : Il dirige l'école du palais.

Il participe à la « renaissance carolingienne »⁵.

796 : Est nommé abbé de Saint-Martin de Tours.

Meurt le 19 mai 804.

3) L'œuvre législative des empereurs.

La grande œuvre de Charlemagne : L'Admonitio Generalis du 23 mars 789.

=grand capitulaire élaboré par Alcuin de York sous Charlemagne.

L'*Admonitio Generalis*, longue de 82 articles, est composé de 2 parties.

La première rappelle les canons de l'Église antique.

La seconde procède à des rappels à l'ordre :

- le clergé doit prêcher,
- le clergé doit assurer la vie liturgique et sacramentelle du peuple chrétien,
- les évêques doivent assurer l'entretien et la surveillance des églises,
- les évêques doivent assurer la tutelle des monastères.
- l'Église doit assurer l'enseignement.

Aussi le prêtre doit-il notamment être capable de :

- réciter par cœur le *Credo* et le *Pater Noster*,
- savoir lire une homélie.

Aucune sanction n'est prévue.

Il s'agit de s'appuyer sur la bonne volonté du chrétien.

¹ E. DELARUELLE, « Jonas d'Orléans et le moralisme carolingien », *Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, 54, 1954, p. 129-143.

² H. X. ARQUILLERE, *L'augustinisme politique. Essai sur la formation des idées politiques au Moyen Âge*, Paris, 1934.

³ M. GARCIA PELAYO, *El reino de Dios, arquetipo político. Estudio sobre las formas políticas en la alta edad media*, Madrid, 1959.

⁴ C. VEYRARD-COSME, « Alcuin », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 33-34.

⁵ K. FLASCH, *Introduction à la philosophie médiévale*, Paris, 1998, 2^e éd, p. 1-13.

Des décisions sans cesse réaffirmées.

794 : Le concile de Francfort recommande aux évêques d'instruire les clercs.

802 : Charlemagne promulgue le *Capitulare missorum generale*.

Il institue la fonction de *missi* (2 *missi*, un clerc et un laïc) qui ont notamment pour tâches de veiller à l'application des dispositions religieuses.

Charlemagne demande à tout homme libre de demeurer au service de Dieu.

La volonté de réforme de Charlemagne engendre la « renaissance carolingienne »¹.

813 : Le concile de tours rappelle aux évêques leur obligation de lire la *Bible* et de prêcher.

Une politique reprise sous Louis le Pieux.

818 : Un rappel est fait aux évêques d'instruire les clercs.

II. Le développement de l'enseignement et de la culture savante.

1) Le développement de l'enseignement scolaire².

À l'origine : le constat d'une grande ignorance cléricale.

VIIIe s : seule une minorité de clercs connaît convenablement le latin.

Beaucoup sont incultes.

Ex : un prêtre bavarois qui baptise au « nom de la patrie et de la fille »³.

La volonté de réforme scolaire de Charlemagne.

Charlemagne a la volonté :

- de faire enseigner le latin,
- de développer l'écriture⁴.

Maîtriser le latin permet :

- d'accéder à la compréhension de la *Bible*,
- de prêcher convenablement.

Un enseignement hiérarchisé.

Les écoles enseignent :

- le latin, appris dans le *Psautier*,
- les 7 arts libéraux définis par Martianus Capella :
 - le *trivium* : grammaire, rhétorique, dialectique,
 - le *quadrivium* : arithmétique, géométrie, musique, astronomie⁵.
- =base à tout autre enseignement, notamment biblique.

Le modèle de l'enseignement est donné par le *De Doctrina christiana* d'Augustin d'Hippone.

Le contrôle des connaissances est oral.

¹ P. DEPREUX, « Renaissance carolingienne », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1199-1200.

² P. RICHÉ, *Écoles et enseignement dans le haut Moyen Âge*, Paris, 1989, 2^e éd.

³ BONIFACE, *Epistolae Karolini aevi*, III, 336.

⁴ R. MAC KITTERICK, *The Carolingian and the Written World*, Cambridge, 1989.

⁵ M. LEMOINE, « Arts libéraux », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 93-96.

2) Des maîtres rigoureux parfois innovants.

*Raban Maur (783-856) à Fulda*¹.

Moine de Fulda.

Reçoit son éducation d'Alcuin.

Devient écolâtre de Fulda.

Rédige :

-des ouvrages de didactique : *De la Grammaire...*,

-un manuel sur la formation du clergé : *Sur l'institution des clercs*.

Sa maîtrise des autorités patristiques et son sens de l'exposition fondent son autorité.

822-842 : abbé de Fulda.

847-856 : évêque de Mayence.

*Jean Scot Érigène (v810-870)*².

Rejoint vers 846-847 la cour itinérante de Charles le Chauve.

Devient maître à l'école palatine.

S'y révèle le maître le plus innovant de la période carolingienne.

851 : Il rédige à la demande d'Hincmar, archevêque de Reims, son traité *De divina Praedestinatione*³.

Il y réfute l'idée d'une double prédestination et y affirme que le péché est une fuite vers l'impossible car le pécheur ne peut atteindre le néant auquel il aspire⁴.

Son traité est condamné par :

-le concile de Valence de 855,

-le concile de Langres de 859.

860-862 : Il retraduit les œuvres grecques de Denys l'Aréopagite⁵ transmises en 827 par le basileus Michel III à Louis le Pieux.

862-866 : Il traduit des œuvres de Maxime le Confesseur et de Grégoire de Nysse.

Il rédige son œuvre majeure : le *Periphyseon* ou *De divisione naturae*⁶.

Il y affirme que Dieu est la fin vers laquelle tend toute chose.

Son œuvre s'inspire de Maxime le Confesseur.

Il commente la *Hiérarchie céleste* de Denys.

L'œuvre de l'Érigène est soupçonnée de panthéisme.

Elle est condamnée en 1210 par le synode de Sens.

*Hincmar de Reims (806-882)*⁷.

Formé au monastère de Saint-Denis.

Juriste réputé.

*Heiric (841-v 876) et Rémi à Auxerre (v 841-908)*¹.

¹ P. DEPREUX et alii, *Raban Maur et son temps*, Turnhout, 2011.

² C. ERISMANN, « Jean Scot Erigène », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 771-775.

³ JEAN SCOT ÉRIGÈNE, *De divina Praedestinatione*, G. Madec éd., Turnhout, 1978.

⁴ A. WOHLMANN, *L'homme, le monde sensible et le péché dans la philosophie de Jean Scot Erigène*, Paris.

⁵ DENYS L'ARÉOPAGITE, *Œuvres complètes*, M. de Gandillac trad., Paris, 1943.

⁶ JEAN SCOT ÉRIGÈNE, *Periphyseon*, F. Bertin trad., Livres I-II, Paris, 1995 ; Livres III, Paris, 1995 ; Livre IV, Paris, 2000 ; É. Jeuneau éd., Liber V, Turnhout, 2003.

⁷ J. DEVISSE, *Hincmar, archevêque de Reims (845-882)*, 3 vol., Genève, 1976.

Recueillent l'œuvre grecque de Jean Scot Érigène.
Théorisent la société en 3 ordres : *milites, oratores et laboratores*.

3) L'essor des bibliothèques.

Les écoles se dotent :

- de la *Bible*,
- des œuvres des Pères,
- d'ouvrages pédagogiques,
- Ex : ouvrages de grammaire de Donat et Priscien : l'*Ars minor*² et les *Institutiones grammaticae*³,
- des œuvres de l'Antiquité romaine.
- Ex : les *Diticha Catonis*, recueil de maximes moralisantes attribuées à Caton.

Les moines recopient les manuscrits.

Ils utilisent la minuscule caroline, mise au point à Saint-Martin de Tours, qui leur permet de copier plus rapidement.

Alcuin, devenu abbé de Saint-Martin de Tours, se charge de réviser le texte de la *Bible*⁴.
Cet essor des bibliothèques est particulièrement important sous Charles le Chauve.

III. L'uniformisation des modes de vie religieux.

1) La réforme de la liturgie.

Le rite romain pour tous.

VII^e s : Chaque Église possède son propre rite.

Louis le Pieux puis Charlemagne imposent le rite romain à tous⁵.

L'uniformisation du rite renforce l'uniformisation de la société.

Cette réforme du rite s'accompagne du renforcement du rôle de l'église paroissiale.

L'obligation d'assister à la messe.

755 : La participation à la messe du dimanche devient une obligation.

Le dimanche est institué jour de repos.

L'époque carolingienne est une « civilisation de la liturgie »⁶.

Une attention particulière est accordée aux cycles liturgiques ponctués par de grandes fêtes :

- cycle de Noël,
- cycle de Pâques,

¹ D. IOGNAT PRAT, C. JEUDY, G. LOBRICHON, *L'école carolingienne d'Auxerre. De Muretach à Rémi, 830-908*, Paris, 1991.

² L. HOLTZ, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical. Etude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IVe-IXe s) et édition critique*, Paris, 1981.

³ M. GIBSON, « The Early Scholastic Glosses to Priscian, *Institutiones Grammaticae* : the Text and its Influence », *Studi Medievali*, XX/1, 1979, p. 235-254.

⁴ F. L. GANSHOF, « La révision de la *Bible* par Alcuin », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, 9, 1947, p. 7-20.

⁵ C. VOGEL, « Les motifs de la romanisation du culte sous Pépin le Bref (751-768) et Charlemagne (774-814) », *Culto cristiano politica imperiale carolingia*, Todi, 1979, p. 13-41.

⁶ É. DELARUELLE, « La Gaule chrétienne à l'époque franque », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 38, 1952, p. 64-72.

-fêtes d'obligation : Ascension, fête de Pierre et Paul, nativité de Jean, fêtes mariales...

Il est difficile d'imposer le silence aux fidèles durant la messe.

L'obligation de communier au moins 3 fois/an.

Les évêques imposent de communier au moins 3 fois/an :

- à Noël,
- à Pâques,
- à la Pentecôte.

La communion se fait sous les 2 espèces.

La communion est tellement entourée de sacré que les fidèles craignent de communier.

Le refus du culte des images.

787 : Le concile de Nicée II met fin à la querelle des images dans l'empire byzantin.

Il autorise le culte des images.

Charlemagne s'oppose à cette décision conciliaire.

794 : Le concile de Francfort statue sur les images.

Les images sont tolérées pour leur valeur décorative.

Un culte ne peut leur être rendu.

2) La réforme de la vie canoniale.

L'œuvre de Chrodegang de Metz.

=évêque de Metz depuis les années 740.

740 : Fonde l'abbaye de Gorze, abbaye réformatrice.

766 : Meurt.

Chrodegang est un des plus zélés partisans de la romanisation du culte.

Il introduit à Metz :

- le chant, l'*ordo*,
- les coutumes romaines.

Entre 754 et 756 : il rédige une règle de vie pour les clercs dépendant des cathédrales, les chanoines¹.

La règle impose :

- de vivre en communauté,
- de participer aux heures canoniales,
- de se réunir en chapitre.

Sa règle s'inspire de celle de Benoît de Nursie².

Chrodegang réunit plusieurs conciles réformateurs :

- en 756 : à Ver, à Verberie,
- en 757 : à Compiègne,
- en 762 : à Attigny.

L'œuvre du concile d'Aix-la-Chapelle de 816.

¹ P. MONTAUBIN, « Chanoine », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 250-251.

² M. CLAUSSEN, *The Reform of the Frankish Church : Chrodegang of Metz and the Regula Canoniarum in the Eighth Century*, Cambridge, 2005.

Le concile d'Aix-la-Chapelle promulgue une règle qui impose la vie commune à tous les chanoines.

La réforme a des difficultés à s'imposer.

3) La réforme de la vie monastique.

L'initiative de Benoît d'Aniane.

Né vers 750¹.

Fils du comte de Maguelonne, un aristocrate wisigoth.

Elevé à la cour de Pépin le Bref.

Devient moine en 774.

Fonde sur ses propres biens le monastère d'Aniane dans le Languedoc.

Y fait adopter la *Règle* de Benoît de Nursie.

Il réforme de nombreux monastères, notamment en Aquitaine².

Il rédige la *Concordia Regularum*³.

=commentaire de la *Règle* de Benoît de Nursie, accompagné des citations des règles de Basile, Pacôme et de Colomban.

L'appui de Louis le Pieux.

814 : Louis le Pieux appelle Benoît auprès de lui.

Ensemble, ils préparent les conciles réformateurs de 816 et 817.

Les décisions conciliaires.

816 : Le concile d'Aix-la-Chapelle décide que les moines auront tous les mêmes obligations.

817 : Ils font adopter le *Capitulare monasticum* par l'ensemble des monastères.

La *Règle* de Benoît de Nursie (+ entre 550 et 560) devient le seul texte normatif reconnu⁴.

Benoît d'Aniane y introduit des nouveautés conformes à l'esprit de réforme :

- primauté donnée aux offices,
- droit de regard accordé aux chapitres sur la charge de l'abbé,
- école monastique réservée aux seuls moines...

11 février 821 : Mort de Benoît d'Aniane.

Conclusion :

Les souverains carolingiens contribuent :

- à l'unification territoriale de la chrétienté,
- à l'unification des rites et des pratiques religieuses.

¹ M. PARISSÉ, « Benoît d'Aniane », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 147.

² R. GREGOIRE, « Benedetto di Aniane nella riforma monastica carolingia », *Studi Medievali*, 1985, p. 573-610.

³ BENOÎT D'ANIANE, *Concordia Regularum*, *Patrologie Latine*, t. 103, col. 703-1380.

⁴ *Règle de saint Benoît*, A. De Vogue, J. Neufville éd., 2 vol., Paris, 1971-1972.

L'empire carolingien éclate à la mort de Louis le Pieux.

Août 843 : Le Traité de Verdun partage l'empire en 3 :

-La Francie pour Charles le Chauve,

-la Germanie pour Louis le Germanique,

-La Lotharingie pour Lothaire.

La Chrétienté est de nouveau politiquement morcelée¹.

L'unification des rites et pratiques demeurent.

¹ Le dernier carolingien roi de France est Louis V (roi de 986 à 987). Les Capétiens succèdent aux Carolingiens avec Eudes (roi de 888 à 898).

Xe-XIe SIÈCLES : UNE CHRÉTIENTÉ SOUS LE CONTROLE DE LA PAPAUTÉ (1 HEURE)

Avant le Xe s : La papauté est politiquement dépendante des souverains byzantins puis carolingiens.

Progressivement, elle s'affirme comme une puissance indépendante de tout pouvoir temporel.

I. La rupture avec Byzance.

1) À l'origine : une mutuelle incompréhension.

L'incompréhension est d'abord linguistique : la chrétienté latine ignore le grec.

L'incompréhension est religieuse :

-Les Grecs acceptent le mariage des prêtres, ce que refusent les Latins,

-Le concile de Braga de 675 ajoute une précision au *Credo* : l'Esprit Saint procède du Père « et du Fils ». Cette idée est admise d'abord par l'Église franque puis par la papauté mais est refusée par l'Église byzantine.

2) Le schisme de Photius.

863 : Nicolas Ier suspend le patriarche byzantin Photius.

Photius ne se soumet pas à la décision de Nicolas Ier.

Il rédige un catalogue des erreurs latines qu'il envoie aux patriarches orientaux.

Il annonce un synode pour juger Nicolas Ier.

Été 867 : le synode de Constantinople décide l'excommunication de Nicolas Ier.

Novembre 867 : Nicolas Ier meurt avant d'avoir été informé.

3) Le schisme de 1054¹.

La volonté papale de s'affirmer comme le chef unique de l'Église chrétienne.

Le pape Léon IX joue un rôle déterminant dans la rupture.

Il cherche à étendre l'influence de Rome².

1049 : Il préside le concile de Reims qui assure que le pape est le seul primat apostolique et universel.

La réaction byzantine.

Le patriarche byzantin, Michel Cérulaire (1043-1058), est hostile aux Latins.

1053 : Il fait fermer les églises latines et confisque les monastères latins de Constantinople.

Il reprend la querelle avec l'Église latine.

Léon IX réplique en affirmant la primauté de la papauté sur le patriarche de Constantinople.

L'échec de la rencontre de Constantinople.

1054 : Léon IX cherche à s'entendre avec le patriarche byzantin.

Il envoie une délégation à Constantinople.

Elle est composée de :

¹ M. KAPLAN, « Byzance-Rome : le grand schisme », *L'Histoire*, 1982, p. 23-33.

² E. PETRUCCI, *Ecclesiologia e politica de Leone IX*, Roma, 1977.

- Humbert de Moyenmoutier,
- Frédéric de Lorraine,
- Pierre d'Amalfi.

La rencontre est un échec.

19 avril : Léon IX meurt.

16 juillet 1054 : Humbert de Moyenmoutier dépose un anathème concernant Michel Cérulaire¹.

En retour, Cérulaire lance un anathème sur les légats.

Le dialogue est interrompu.

Il est définitivement rompu en 1204 lorsque les croisés pillent Constantinople.

II. Une alliance temporaire avec les souverains germaniques.

1) À l'origine : le pape à la recherche d'un protecteur militaire.

Le rapprochement de la papauté et du souverain de Germanie.

Le pape Jean XII se sent menacé.

Il craint d'être assujéti à une puissance italienne extérieure à Rome.

Il fait appel au roi de Germanie Otton Ier.

Deux raisons :

- Celui-ci est le souverain le plus puissant,
- Il a l'ambition de restaurer l'empire.

2 février 962 : Otton est couronné empereur.

Le pape cherche en vain à affirmer sa primauté.

Une papauté sous le contrôle de l'empire.

13 février : Otton lui accorde un privilège : l'*Ottonianum*.

Le texte comporte deux aspects :

- le 1^{er} est territorial,
- =il confirme les propriétés papales.
- le 2nd est politique,
- =le pape doit prêter serment à l'empereur.

La souveraineté du pape est niée par l'élévation d'Otton à l'empire.

Les empereurs vont favoriser l'accession au pouvoir pontifical de « papes allemand ».

Sur 25 papes, de 955 à 1047, 12 sont désignés par l'empereur.

2) La rupture avec les empereurs germaniques.

La rupture de 1057 : l'élection d'Étienne X.

Victor II (1054-1057) est le dernier évêque germanique à devenir pape.

28 juillet 1057 : Mort de Victor II.

Le haut clergé romain élit l'abbé du Mont-Cassin, Frédéric de Lorraine.

Frédéric prend le nom d'Étienne X.

La régente impériale, Agnès, n'est prévenue que *post factum*.

¹ *Patrologie Latine*, 143, col. 1002-1003.

La rupture de 1059 : le décret d'élection pontificale.

L'aristocratie romaine cherche à imposer ses candidats à l'élection pontificale.

5 avril 1058 : Benoît X est élu.

Le haut clergé romain lui reproche d'avoir été imposé par l'aristocratie romaine.

24 janvier 1059 : un concile réuni à Sienna dépose Benoît X.

L'évêque de Florence est élu.

Il prend le nom de Nicolas II (1059-1061).

Il réunit aussitôt un synode à Rome.

Le synode définit la nouvelle procédure de l'élection pontificale¹.

Il affirme que :

-Le candidat doit être élu librement par les cardinaux,

-Aucune autorisation ou confirmation d'investiture n'est à demander à l'empereur.

III. La papauté, institution désormais indépendante.

1) La naissance d'une puissance territoriale.

À l'origine : la possession de biens fonciers sans juridiction².

La papauté détient des biens fonciers :

-dans le Latium³,

-en Sicile,

-en Calabre,

-en Illyrie⁴.

Cette possession ne confère pas au pape la juridiction qui relève de l'empereur.

VIIIe s : La fausse donation de Constantin.

Entre 757 et 767, sous le pontificat de Paul Ier, la papauté rédige la fausse donation de Constantin⁵.

Le texte comporte 2 parties :

-la 1ère est narrative ; elle rapporte la conversion de l'empereur Constantin,

-la 2^{de} se présente comme un acte de donation ; Constantin aurait donné le palais du Latran, Rome et tout l'occident à Sylvestre Ier.

Le texte circule à partir de la 2^e moitié du IXe s.

L'acquis : la souveraineté sur Rome.

Le pape revendique la souveraineté sur toute l'Italie.

Il veut bénéficier de la disparition de l'exarchat de Ravenne en 751.

Mais il se heurte à la politique d'expansion territoriale franque.

¹ D. JASPER, *Das Papstwahldekret von 1059. Uberlieferung und Textgestalt*, Sigmaringen, 1989, p. 98-119.

² E. HUBERT, « Le patrimoine de saint Pierre », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1052-1053.

³ P. TOUBERT, *Les Structures du Latium Médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IXe à la fin du XIIe s.*, Rome, 1973.

⁴ L'Illyrie médiévale est plus étendue que la province romaine du même nom. La région située à l'Est d'Udine et au Nord de Trieste appartient à l'Illyrie.

⁵ LORENZO VALLA, *La donation de Constantin. Sur la donation de Constantin, à lui faussement attribuée et mensongère*, J.-B. Giard trad., Paris, 1993.

Le pape obtient de succéder au duc byzantin de Rome¹.

2) Le développement de l'idéal théocratique².

Dès le Ve s : L'émergence de la fonction politique du pape.

La papauté cherche à s'affirmer comme une puissance politique.

La papauté hérite d'une conception politique issue de la théologie grecque qui accorde une importance moindre au prince.

Ex : Dans ses *Homélie sur Osias*, le roi biblique qui voulut être à la fois prêtre et roi, Jean Chrysostome se montre hostile à la dimension religieuse du pouvoir royal.

Il affirme la séparation des rôles :

- le roi a en charge les corps,
- les prêtres ont en charge les âmes.

494 : Le pape Gélase (492-496) écrit à l'empereur byzantin, Anastase.

Il affirme que le monde est gouverné à la fois par :

- l'autorité du pape,
- la puissance du souverain.

Il définit la tâche du pape comme gouvernement de l'Église universelle³.

Le pape ne peut être dirigé par quiconque.

La papauté et l'Église.

Progressivement la primauté pontificale se construit à partir d'une réappropriation de thèmes et de concepts évangéliques.

Le fil directeur de cette construction est le thème de l'héritage de Pierre.

Ainsi, progressivement, la papauté affirme :

- le droit du pape à juger en dernier ressort,
- le droit du pape à démettre un évêque.
- =le pape s'attribue les pouvoirs jusque là réservés au concile.

3-4 mars 1075 : Grégoire VII fait rédiger le *Dictatus papae*⁴.

=série de 27 propositions.

La papauté affirme que :

- le pape possède la suprématie sur tous les autres détenteurs de pouvoirs, laïcs ou ecclésiastiques,
- le pape a le pouvoir de déposer l'empereur⁵.

La papauté et le pouvoir temporel.

La papauté affirme :

- la nécessaire existence des pouvoirs spirituel et temporel,
- la subordination du spirituel au temporel.

Le pouvoir spirituel revient à la papauté.

Le pouvoir temporel revient au prince qui a pour charge de conduire son peuple vers le salut.

¹ Le duché de Rome existe de la fin du VIe s au VIIIe s et dépend de l'exarchat de Ravenne.

² M. PACAUT, *La Théocratie. L'Église et le pouvoir au Moyen Âge*, Paris, 1989, 2^e éd.

³ A. COTTRELL, « *Auctoritas et potestas : a Reevaluation of the correspondance of Gelasius I on Papal Imperial Relations* », *Medieval Studies*, 1993, p. 93-109.

⁴ GRÉGOIRE VII, *Registrum*, t. 2, E. Caspar éd., Berlin, 1930, p. 202-207.

⁵ F.-X. ARQUILLIÈRE, *Saint Grégoire VII. Essai sur sa conception du pouvoir pontifical*, Paris, 1934.

Les deux pouvoirs sont complémentaires : c'est la « théorie des 2 glaives ».

Cette théorie s'appuie sur l'opposition des 2 communautés humaines, terrestre et céleste, développée par Augustin d'Hippone dans *La Cité de Dieu*.

La papauté s'emploie à désacraliser le pouvoir temporel.

Elle intervient dans les affaires politiques.

3) La naissance de la curie romaine.

La curie : organisée sur le modèle de la familia.

La curie regroupe tous ceux qui participent à l'organisation quotidienne de la papauté : prêtres, diacres, juristes...¹

Un groupe domine : celui des cardinaux.

Il s'est constitué progressivement :

-fin VIIIe s : les 28 prêtres responsables des églises de Rome sont associés au pouvoir pontifical et deviennent cardinaux,

-sous Étienne III (768-772) : les 7 évêques de la région suburbicaire de Rome (d'Ostie, Albano, Porto, Silva Candida, Palestrina, Tusculum, de Sabine) deviennent cardinaux, bien que d'abord cantonnés à un rôle liturgique,

-VIIIe s : les diacres, répartis dans les églises de Rome, sont associés au pouvoir mais ne sont appelés officiellement « cardinaux » qu'au XIIIe s.

Il existe donc 3 groupes de cardinaux qui forment le Sacré Collège².

À partir du XIe s : Les cardinaux à la disposition du pape.

À partir d'Urbain II (1088-1099), le pape s'appuie sur les cardinaux qu'il réunit 2 fois par semaine en consistoire³.

Urbain II lui soumet les excommunications qu'il envisage.

L'autorité des cardinaux ne fait que s'accroître.

Au XIIIe s : Le consistoire est essentiellement une cour de justice.

Conclusion :

Aux Xe et XIe s : l'Église s'affirme progressivement comme une puissance indépendante des États temporels.

Au XIe s : Elle proclame la primauté du pouvoir spirituel de la papauté sur tout pouvoir temporel

Il reste à la papauté d'imposer sa volonté aux puissances temporelles. .

¹ E. BOUYÉ, « Papes et cardinaux : profil des dirigeants de l'Église romaine », *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, 2010, p. 123-133.

² J. LECLERCQ, « *Pars corporis papae*. Le sacré collège et l'ecclésiologie médiévale », *L'homme devant Dieu. Mélanges Henri de Lubac*, t. 2, Paris, 1965, p. 183-198.

³ J. GAUDEMET, « Consistoire », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 335.

XIe SIÈCLE : UNE CHRÉTIENTÉ QUI SE RÉFORME (1 HEURE)

Le XIe s est une période où s'affrontent¹ :

- tendance à la décadence,
- réforme dite « grégorienne »².

La réforme est lancée par les empereurs germaniques et est reprise par la papauté.

Rôle capital des papes :

- Léon IX,
- Grégoire VII (1073-1085)³.

Cette réforme est longue.

Elle a pour but d'imposer la liberté de l'Église face aux pouvoirs temporels.

I. Les réformes du clergé séculier.

1) La lutte contre la simonie.

La simonie : une pratique courante.

=achat et vente des sacrements et des charges ecclésiastiques⁴.

L'expression est tirée de l'épisode des *Actes des apôtres* (8, 18-24) où Simon le Magicien tente d'acheter Pierre et Jean pour conférer l'Esprit Saint par imposition des mains.

La simonie s'est renforcée avec la désagrégation de l'empire carolingien.

Certains souverains s'enrichissent en vendant les investitures d'évêques et les charges d'abbés⁵.

Xe s : L'évêque Rathier de Vérone qualifie son époque de « siècle de Simon »⁶.

La simonie : une pratique assimilée à une hérésie.

Déjà présentée comme une hérésie par :

- Grégoire le Grand,
- Isidore de Séville (*Etymologiae* VIII, 5).

De nombreux conciles condamnent la simonie.

Ex : concile de Paris de 614.

Renouveau de la condamnation au XIe s.

Vers 1057-1058 : le traité *Adversus Symoniacos* de Humbert de Moyenmoutier :

- récuse la validité des sacrements accordés par les simoniaques.
- remet en cause l'investiture laïque, liée à la simonie⁷.

1059 : le concile de Latran approuve ces thèses.

2) La querelle des investitures (1075-1122).

¹ C. VIOLANTE, « La réforme catholique du XIe s : une synthèse progressive d'idées et de structures opposées », *Le Moyen Âge*, 97, 1991, p. 355-365.

² M. PARISSÉ, « Réforme grégorienne », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1188-1189.

³ R. MORGHEN, *Gregorio VII e la riforma della chiesa nel sec. XI*, Rome, 1974, 2^e éd.

⁴ P. MONTAUBIN, « Simonie », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1335-1336.

⁵ M. PARISSÉ, « Investiture », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 726-727.

⁶ G. MICCOLI, « Raterio, un riformatore ? », *Raterio da Verona*, Todi, 1973, p. 97-136.

⁷ U. R. BLUMENTHAL, *The Investiture Controversy : Church and Monarchy from the Ninth to the Twelfth Century*, Philadelphie, 1988.

La querelle entre Grégoire VII et Henri IV.

À l'origine : la volonté papale de lutter contre les investitures laïques.

24-28 février 1075 : Grégoire VII organise un concile réformateur au Latran.

Un décret condamne les investitures laïques.

Le roi de Germanie, Henri IV, est directement visé¹.

24 janvier 1076 : Henri IV réunit à Worms une assemblée d'évêques allemands qui déclare déposer le pape.

14 février 1076 : Grégoire VII excommunie Henri IV.

Le roi décide de se rétracter.

25 janvier 1077 : Henri IV se rend, en habit de pénitent, à Canossa où réside Grégoire VII.

Il y implore le pardon du pape².

Henri IV demeure convaincu de l'origine divine et sacrée de son pouvoir.

1080 : Il nomme un anti-pape.

L'Église de Germanie est déchirée.

La reprise et l'élargissement de la querelle.

1085 : Urbain II reprend la politique de Grégoire VII³.

Le roi de Germanie, Henri V, reprend la politique royale des investitures.

Avril 1099 : Urbain II excommunie :

-les laïcs qui confèrent une investiture,

-les clercs qui l'acceptent.

1106 : le pape Pascal II renouvelle l'interdiction de l'investiture laïque.

Il entre en conflit avec le roi de France et le roi d'Angleterre.

Il parvient à s'entendre avec Henri Ier et Philippe en 1107.

Mais la querelle se poursuit avec le roi de Germanie.

L'accord entre la papauté et la royauté : le concordat de Worms de 1122.

1108 : Pascal II propose de rendre au roi tous les biens matériels que l'Église détient de lui en échange de la liberté d'élection.

Protestations de l'épiscopat.

1111 : Henri V obtient de Pascal II l'investiture en échange d'élections libres.

Protestations du clergé réformateur qui menace de déposer le pape.

23 septembre 1122 : le pape et le roi s'accordent par le concordat de Worms.

Henri V renonce à l'investiture et s'engage à respecter la liberté de l'élection épiscopale⁴.

3) La lutte contre le nicolaïsme.

=incontinence des prêtres⁵.

Terme issu de l'*Apocalypse* 2, 6, 15.

¹ J. FLECKENSTEIN, « Hofkapelle und Reichsepiskopat unter Heinrich IV », *Investiturstreit und Reichsverfassung*, Sigmaringen, 1974, p. 117-140.

² H. ZIMMERMANN, *Der Canossagang von 1077*, Mayence, 1975.

³ A BECKER, *Papst Urban II*, 2 vol., Stuttgart, 1962-1968.

⁴ *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, L. Weiland éd., *Monumenta Historica Germanica*, t. 1, Hanovre, 1893, p. 159-161.

⁵ M. PARISSÉ, « Nicolaïsme », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 981-982.

Une pratique courante.

Malgré les canons du concile d'Elvire de 300 et de Rome de 386, le non respect des célibats est admis pour le bas clergé¹.

Il n'est pas cause de scandale.

Ex : en Angleterre et en Normandie.

Il n'est pas accepté pour le haut clergé.

La papauté craint la transmission des charges par hérédité.

Un débat difficile².

Pour les uns, ce genre de vie est incompatible avec la cléricature³.

Ex : Pierre Damien et son traité *De celibatu sacerdotum*.

Pour les autres, aucun élément tiré des Écritures Saintes ne permet d'affirmer l'obligation du célibat.

Les clercs d'Angleterre et de Normandie sont vivement opposés au célibat des prêtres.

Des solutions intermédiaires.

Certains mouvements populaires opposés au nicolaïsme sont radicaux.

Ex : de 1056 à 1075, le mouvement des Patarins à Milan rejette tout clerc ayant eu des rapports sexuels⁴.

Pourtant l'Église n'adopte pas de solutions radicales.

Pierre Damien remarque que la déposition des prêtres mariés aurait réduit à néant le clergé de certains diocèses italiens⁵.

Des solutions intermédiaires sont proposées :

-les prêtres mariés sont invités à renvoyer leur femme,

-un clerc accédant aux ordres majeurs doit se séparer de sa femme ou concubine.

L'interdit doit être respecté par les nouveaux prêtres.

Les cas condamnables disparaîtront d'eux mêmes.

II. Les réformes des réguliers.

1) Les réformes monastiques.

Les crises des IXe-Xe s.

La réforme de Benoît d'Aniane n'a pas totalement réussi.

Les invasions barbares ont affaibli les monastères.

Ex : Normandie.

Volonté de renouveler le cénobitisme.

Les réformes : œuvres des princes.

¹ J. POUMAREDE, « Célibat », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 235-236.

² L. A. BARSTOW, *Married priests and the reforming Papacy. The Eleventh Century Debates*, 1982.

³ G. FORNASARI, *Celibato sacerdotale e «autocoscienza» ecclesiale. Per la storia della "nicolaitica haeresis" nell'Occidente medievale*, Udinese, 1981.

⁴ F. MENANT, « Pataria », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1052.

⁵ A. CANTIN, *Saint Pierre Damien (1007-1072)*, Paris, 2006.

Les princes favorisent la reconstruction des monastères.
Ils font appel à des moines d'autres abbayes pour réorganiser la vie monastique.

Les réformes : œuvres des moines.

Ex : Guillaume de Volpiano (962-1031)¹.

Moine à Saint-Michel de Lucedio, en Italie.

989 : L'abbé de Cluny, Maïeul, lui confie la réforme de Saint-Bénigne de Dijon.

Il y est nommé abbé et y introduit les coutumes de Cluny.

Il restaure une quarantaine d'abbayes :

- en Bourgogne,
- en Lotharingie,
- en Normandie : Bernay...,
- en Italie.

De nouvelles fondations.

Ex : Le Bec fondé en 1034 par Herluin, fils du comte de Brionne.

Devient un grand centre intellectuel² avec :

- Lanfranc de Pavie,
Dispute contre Bérenger, écolâtre de Tours, à propos de la présence réelle dans l'eucharistie³. Il ouvre la voie à la théorie de la transsubstantiation.
- Anselme d'Aoste (1033-1109).
Auteur d'une œuvre théologique nouvelle.
Son *Proslogion*, rédigé en 1078, aborde de manière nouvelle le problème de l'existence de Dieu⁴. Son raisonnement, fondé sur la logique, réfute la figure biblique de l'insensé.
=preuve dite « ontologique » de l'existence de Dieu.

2) L'œuvre de Cluny⁵.

La fondation.

Fondé le 11 septembre 909 par Guillaume V le Pieux, comte de Maçon et duc d'Aquitaine,
Confié au moine Bernon.

Le monastère est placé sous le patronage des apôtres Pierre et Paul.

La règle adoptée est celle de Benoît.

Dans la charte de fondation, Guillaume :

- renonce à tout droit sur l'établissement,
- abandonne à la communauté la libre élection de l'abbé,
- place le monastère sous la protection de la papauté¹.

¹ V. GAZEAU, M. GOULLET, *Guillaume de Volpiano. Un réformateur en son temps (962-1031)*, Caen, 2008.

² J.-M. GOGLIN, « Les écoles monastiques bénédictines en Normandie (XIe-XIIe s) : enseignement et rayonnement intellectuel », *Études Normandes*, 1, 2005, p. 13-24.

³ J. MONTCLOS, *Lanfranc et Bérenger. La controverse eucharistique du XIe s*, Louvain, 1971.

⁴ ANSELME DE CANTORBÉRY, *Proslogion, L'œuvre de S. Anselme de Cantorbéry*, t. 1, M. Corbin éd., Paris, 1986, p. 44-205.

⁵ O. HUREL et D. RICHIÉ, *Cluny : de l'abbaye à l'ordre cistercien. Xe-XVIIIe s*, Paris, 2010. D. IOGNAT-PRAT et alii dir., *Cluny. Les moines et la société*, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

932 : Le pape Jean XI confirme l'exemption et prend l'abbaye sous sa protection.
Cluny est soustrait à l'influence de tout pouvoir temporel.

L'essor de Cluny.

L'essor doit beaucoup :

- à l'afflux de reliques,
- et à la construction d'une image de société idéale².

Débute sous l'abbatiat d'Odon (927-942)³.

Se poursuit sous les abbatiats de :

- Aymard (942-948),
- Mayeul (948-994),
- Odilon (994-1049)⁴.

998 : le pape Grégoire V soustrait Cluny à la juridiction de l'évêque de Macon.

1024 : Jean XIX renouvelle les privilèges de Cluny et étend l'exemption à tous les monastères qui en dépendent⁵.

Cluny appartient désormais au siège romain.

Cluny atteint son apogée sous l'abbatiat d'Hugues de Semur (1049-1109)⁶.

L'« ordre » de Cluny=une Église monastique.

L'expression désigne :

- une observance au XIe s,
- un groupement d'abbayes au XIIe s.

Les abbés souhaitent diffuser la réforme en présentant Cluny comme un modèle⁷.

Les *Coutumes* de Cluny insistent sur :

- l'importance de l'office,
- la lecture publique et privée de la *Bible*.

La célébration des offices se multiplie :

- 2 offices conventuels par jour,
- messes privées⁸...

Les autres activités sont réduites à l'essentiel : travail manuel, travail intellectuel...

L'influence de Cluny s'étend :

- en France : Saint Germain d'Auxerre...⁹,
- en Catalogne,
- en Italie du Nord,
- en Angleterre.

Son influence est plus limitée dans les pays germaniques.

¹ J. DE VALOIS, « *Charta qua Willelmus comes et dux fundat monasterium cluniacense* », *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. 15, 1910.

² D. MÉHU, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (Xe-XVe siècles)*, Lyon, 2010, 2^e éd.

³ I. ROSÉ, *Construire une société seigneuriale. Itinéraire et ecclésiologie de l'abbé Odon de Cluny (fin du IXe-milieu du Xe s)*, Turnhout, 2008.

⁴ J. HOURLIER, *Saint Odilon, abbé de Cluny*, Louvain, 1964.

⁵ J.-F. LEMARIGNIER, « L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne », *Structures politiques et religieuses dans la France du haut Moyen Âge*, Rouen, 1995, reprint, p. 285-338.

⁶ P. RACINET, « L'expansion de Cluny sous Hugues Ier de Semur », *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny*, Cluny, 1990, p. 93-131.

⁷ H. J. E. COWDREY, *The Cluniacs and the Gregorian Reform*, Oxford, 1970.

⁸ P. SCHMITZ, « La liturgie de Cluny », *Spiritualità cluniacense*, Todi, 1960, p. 83-99.

⁹ N. DEFLOU-LECA, *Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances (Ve-XIIIe siècle)*, Saint-Étienne, 2010.

Les monastères rattachés à Cluny se répartissent en :

- prieurés : Saint Pierre et Saint Paul d'Abbeville...¹,
- abbayes sujettes,
- abbayes affiliées.

Chaque prieuré paye un cens annuel à Cluny en signe de subordination.

Une des vocations de Cluny est de lutter contre les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Église :

- hérétiques,
- juifs,
- musulmans².

Le déclin de Cluny.

1100 : Le pape Pascal II réduit les dépendances de Cluny au statut de prieurés.

Cluny connaît une première crise grave sous l'abbatit de Pons de Melgueil (1109-1122).

La crise semble être à la fois économique et spirituelle :

- Cluny connaît des difficultés économiques dès la fin du XIe s,
- pourtant, son apparente richesse suscite des critiques³.

Pons de Melgueil renonce à l'abbatit.

Son successeur, Pierre le Vénérable (1122-1156), est chargé de restaurer l'ordre⁴.

1132 : Pierre convoque un chapitre général afin d'instaurer un début de collégialité au sein de l'Église clunisienne.

Cluny reçoit moins de dotations mais ne disparaît pas.

3) La réforme canoniale.

1090 : Le pape Urbain II reconnaît le caractère apostolique de la vie canoniale.

La vie en communauté est restaurée pour les chanoines.

Les réactions sont diverses :

- dans le Nord de la France, en Lotharingie : les chanoines refusent,
- ailleurs : ils acceptent davantage.

Les papes encouragent la constitution d'ordres de chanoines :

- Saint-Victor de Paris en 1108-1114,
- les prémontrés fondés en 1120 par Norbert de Xanten⁵.

Dans beaucoup de régions, les chanoines sont plus nombreux que les moines.

Conclusion :

La réforme de l'Église conduit à séparer pouvoirs spirituel et du temporel,

Elle défait l'œuvre unificatrice carolingienne.

Le pouvoir de la papauté est renforcé.

¹ P. RACINET, « Les prieurés clunisiens en Picardie au Moyen Âge », *Revue Mabillon*, t. 61, n°305-306, 1986, p. 1-31.

² D. IOGNAT-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam*, Paris, 1998.

³ Cluny III en 3D : <http://www.youtube.com/watch?v=W9VG6Y1Ufoc>

⁴ J. LECLERCQ, *Pierre le Vénérable*, Saint-Wandrille, 1946 ; J.-P. TORRELL, D. BOUTHILLER, *Pierre le Vénérable abbé de Cluny. Le courage de la mesure*, Tours, 1988.

⁵ B. ARDURA, *Prémontrés. Histoire et spiritualité*, Saint-Etienne, 1995.

XIe-XIIe SIÈCLES : L'ÉGLISE FACE À DE NOUVELLES ASPIRATIONS RELIGIEUSES (1 HEURE)

Aux XIe et XIIe s : De nouvelles aspirations spirituelles apparaissent.
Les laïcs désirent une vie inspirée de celle des apôtres.
Ces nouvelles aspirations spirituelles entraînent l'apparition de nouvelles pratiques religieuses.

I. Les nouvelles aspirations des laïcs.

1) La volonté de vivre comme un apôtre.

À l'origine : une revalorisation du Nouveau Testament.

À partir du XIIe s : le chrétien valorise davantage le *Nouveau Testament*.
Il veut être plus fidèle à la Parole de Dieu.
Il se réfère particulièrement aux *évangiles* et aux *Actes des apôtres*.

La valorisation de la vie humaine du Christ.

La dévotion à l'humanité du Christ existe tout au long du Moyen Âge.
Elle s'accroît à partir des XIe et XIIe s.
Beaucoup souhaitent vivre « nu comme le Christ nu »¹.
Cette expression remonte à Jérôme et réapparaît fréquemment au XIIe s.

La création de nouveaux mouvements apostoliques.

À partir des années 1170 : des chrétiens se rassemblent dans des mouvements évangéliques.
Ils souhaitent recréer la communauté des apôtres.
Ils revendiquent le droit pour tous à annoncer la Parole de Dieu.
Cette revendication donne naissance à des mouvements que l'Église considère comme hérétiques².

2) La nouvelle dévotion à l'eucharistie³.

XIIe s : Essor de la dévotion à l'eucharistie.
L'Église insiste sur la « présence réelle » du Christ.
Les chrétiens font pression sur les prêtres pour voir l'hostie lors de l'élévation⁴.
1215 : Le concile de Latran IV rappelle la nécessité de communier au moins une fois/an, à Pâques.
L'élévation est codifiée.
XIIe s : Apparaît la « Fête du Corps du Christ » ou « Saint-Sacrement », instituée officiellement en 1264 par Urbain IV.

¹ R. GRÉGOIRE, « L'adage ascétique *Nudus nudum Christum sequi* », *Studi Storici in onore di O. Bertolini*, t. 1, Pise, 1972, p. 395-409.

² R. E. LERNER, « Les communautés hérétiques », *Le Moyen Âge et la Bible*, Paris, 1984, p. 597-614.

³ RUBIN MIRI, *Corpus Christi. The Eucharist in Late Medieval Culture*, Cambridge, 1991.

⁴ E. DUMOUTET, *Le désir de voir l'hostie et les origines de la dévotion au Saint-Sacrement*, Paris, 1926.

3) La participation à un pèlerinage ou à la croisade.

À l'origine : la volonté de se rapprocher du sacré.

Le chrétien a le désir :

- de rejoindre un espace sacré,
- d'entrer en contact avec la sainteté,
- d'assister à un miracle¹.

De nombreux lieux de pèlerinages.

Les lieux de pèlerinage sont nombreux :

- Jérusalem, où se trouve le tombeau du Christ²,
- Rome, où se trouve la tombe de l'apôtre Pierre,
- Saint-Jacques-de-Compostelle, où se trouverait la tombe de l'apôtre Jacques (le Majeur), frère de Jean l'Évangéliste, fils de Zébédée et de Marie Salomé³,
- Conques, Rocamadour à partir du XIIe s...

Un pèlerinage particulier : la croisade⁴.

La croisade est un « pèlerinage en armes »⁵.

En 1095 : Le pape Urbain II lance un appel à la croisade lors du concile de Clermont⁶.

Le but est de délivrer le tombeau du Christ, tombé aux mains des musulmans.

Cet appel est destiné à tous.

Nombreux sont les chrétiens qui participent aux 1ères croisades qui ne suscitent pourtant pas l'unanimité⁷.

Ils sont à la fois :

- nobles : le duc Robert le Magnifique, Richard Cœur de Lion...,
- simples chevaliers,
- hommes du peuple,
- et même enfants...

On compte plusieurs croisades :

- 1095,
- 1145-1148, conduite par Louis VII, qui est un échec total,
- 1188-1192, conduite par Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, à la suite de la prise de Jérusalem par Saladin le 2 octobre 1187,
- 1202-1204, croisade détournée sur Constantinople,
- 1217-1221, menée en Egypte, principale région de l'empire ayyubide,
- 1229, menée par Frédéric II qui reprend Jérusalem,
- 1248-1254 : menée par Louis IX,
- 1270 durant laquelle Louis IX meurt à Tunis, étape sur la route de l'orient.

¹ P.-A. SIGAL, *Les marcheurs de Dieu, pèlerinages et pèlerins au Moyen Âge*, Paris, 1974.

² P. MARAVAL, *Lieux saints et pèlerinages d'Orient. Histoire et géographie des origines à la conquête arabe*, Paris, 1985.

³ Le prodige de la translation est authentifié par Clément V en 1088, par Alexandre III en 1165 et Grégoire X en 1227.

⁴ M. BALARD, « Croisades », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 371.

⁵ J. FLORI, *Guerre sainte, jihad, croisade. Violence et religion dans le christianisme et l'islam*, Paris, 2002.

⁶ J. FLORI, *Prêcher la croisade (XIe-XIIIe s). Communication et propagande*, Paris, 2012.

⁷ M. AURELL, *Des chrétiens contre les croisades (XIIIe-XIIIe siècles)*, Paris, 2013.

II. Les nouveaux mouvements religieux.

1) Le renouveau de l'érémisme¹.

À l'origine de ce renouveau : une nouvelle volonté de pénitence.

XIe s : renouveau en Italie.

Le mouvement se propage :

- en France de l'Ouest,
- en Lotharingie,
- en Flandres.

Le modèle de la vie érémitique est celui des Pères du désert, transmis par Jean Cassien (+433/434)².

L'ermite veut assurer son salut personnel en fuyant le monde.

L'ermite du XIIe s est un pénitent.

Il mène une vie à la fois contemplative et active.

Il mène souvent une vie de prédicateur vagabond.

Le mouvement érémitique s'estompe après 1150.

Il reprend aux XIIIe et XIVe s.

L'oeuvre de Romuald de Ravenne (v950-1027)³.

Membre de la haute aristocratie de Ravenne.

Moine à Saint-Apollinaire-in-Class.

Vers 975 : Déçu par la vie monastique, il choisit de mener une vie érémitique.

Fonde plusieurs ermitages.

Il meurt dans la solitude à Val di Castro.

N'a jamais fondé l'ordre des camaldules.

L'oeuvre de Bruno (v1035-1101)⁴.

Écolâtre de Reims.

Se retire avec quelques compagnons dans la vallée de la Chartreuse, au pied du massif du Grand Sone dans les Alpes.

Ils forment une communauté de pénitents⁵.

Ils cherchent à concilier l'idéal érémitique et la nécessité du cénobitisme.

Le chartreux :

- prononce des vœux,
- est soumis au prier.

Sa vie est une vie solitaire.

Il doit lire, méditer et prier dans le silence.

Il subvient à ses besoins en travaillant de ses mains.

Cependant : il n'oublie pas le monde extérieur.

Les chartreux reçoivent des hôtes et prient pour le monde extérieur.

Les coutumes des chartreux sont rédigées par Guigues, 5^e prier, entre 1121 et 1125¹.

¹ C. CABY, « Érémitisme », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 492.

² C. STEWART, *Cassian The Monk*, Oxford, 1998.

³ P. HENRIET, « Romuald de Ravenne », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1251.

⁴ B. BLIGNY, *Saint Bruno, le premier chartreux*, Rennes, 1984.

⁵ J.-L. LEMAITRE, « Chartreux », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 271.

Le succès est important.

On compte :

-33 chartreuses début XIIIe s,

-65, début XIVE s.

L'œuvre de Robert d'Arbrissel (v. 1047-1116)².

Naît au milieu du XIe s.

Fils du curé d'Arbrissel (près de Rennes).

Fait ses études en Haute-Bretagne puis à Paris.

Archiprêtre du diocèse de Rennes.

1095 : Commence une vie érémitique.

1096 : Il obtient d'Urbain II la permission de prêcher.

Il commence une vie d'errance.

Il attire les disciples à la fois hommes et femmes.

1101 : Il s'arrête à Fontevraud.

Robert y fonde une abbaye mixte³.

1115 : il confie son abbaye à une abbesse, Pétronille de Chemillé.

25 février 1116 : Il meurt en Berry.

2) Le nouveau monachisme : Cîteaux⁴.

À l'origine : une volonté de retour à l'ascétisme.

1071 : Robert de Molesmes :

-abandonne sa charge d'abbé de Saint-Michel de Tonnerre,

-s'installe avec un groupe d'ermites dans la forêt de Collan, aux confins de la Bourgogne et de la Champagne.

1075 : Un monastère est fondé.

Robert quitte le monastère pour créer un nouvel ermitage à Cîteaux.

21 mars 1098 : L'abbaye est officiellement fondée.

Les moines entendent vivre selon une interprétation rigoriste de la *Règle* de Benoît⁵.

Ils mènent une vie d'ascèse, de pénitence et de frugalité.

L'office est abrégé et simplifié.

Les moines travaillent de leurs mains par nécessité.

Aubry, 2^e abbé, troque la robe noire des bénédictins pour une robe de laine blanche non teinte.

Cîteaux : Un succès considérable.

1119 : Étienne Harding, 3^e abbé, rédige la *Charte de Charité* qui impose le nom de Cîteaux et organise l'ordre.

Cette charte est plusieurs fois remaniées.

¹ GUIGUES Ier, *Coutumes de Chartreuse*, Paris, 1984.

² J. DALARUN, *L'impossible sainteté. La vie retrouvée de Robert d'Arbrissel (1045-1116), fondateur de Fontevraud*, Paris, 1986.

³ J. DALARUN, « Fontevraud », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 545.

⁴ M. PACAUT, *Les moines blancs. Histoire de l'ordre de Cîteaux*, Paris, 1993.

⁵ J. LECLERCQ, « L'identité cistercienne et ses conséquences », *Cahier de Fanjeaux : Les cisterciens de Languedoc (XIIIe-XIVe s)*, Fanjeaux, 21, 1986, p. 371-380.

A partir des années 1110 : Cîteaux :

-crée 4 abbayes-filles,

→La Ferté et Pontigny en 1114, Clairvaux et Morimond en 1115.

-se voit rattaché des monastères réformés.

Cîteaux s'organise en fédération d'abbayes.

1153 : Cîteaux dirige 340 abbayes.

Cîteaux oscille entre 200 et 300 moines.

Son abbé dirige l'ensemble de la congrégation¹.

*Le rôle majeur de Bernard de Clairvaux (1090-1153)*².

Naît à Fontaine-les-Dijon.

Formé chez les chanoines réguliers de Saint-Vorles.

1113 : Entre à Cîteaux.

1115 : Devient abbé de Clairvaux.

A partir de 1130 : son activité s'intensifie.

Il rédige de nombreux traités.

Ex : *Traité de l'amour de Dieu, Sur la grâce et le libre arbitre*³.

Il encourage les monastères bénédictins à se réformer.

Il intervient contre Pierre Abélard qu'il fait condamner comme hérétique au concile de Sens de 1140⁴.

Il polémique contre Pierre le Vénérable qui a accueilli Abélard à Cluny.

Il prêche contre les cathares.

Il prêche la croisade⁵.

Il meurt en 1153.

Il est reconnu saint dès 1174.

III. Les mouvements évangéliques populaires.

1) Les Vaudois⁶.

Un mouvement au départ accepté.

Pierre Valdès, marchand de Lyon.

Il fonde un mouvement évangélique composé des « pauvres de Lyon ».

Son mouvement est d'abord utilisé par l'archevêque de Lyon, Guichard de Pontigny, dans le cadre de la réforme des chapitres lyonnais⁷.

Mars 1179 : Alexandre III autorise oralement Pierre Valdès à prêcher.

Cette prédication doit se faire :

-dans une église,

¹ J. B. VANDAMME, « Les pouvoirs de l'abbé de Cîteaux aux XIIe-XIIIe s », *Analecta Cisterciensia*, 24, 1968, p. 47-85.

² P. AUBÉ, *Bernard de Clairvaux*, Paris, 2003.

³ BERNARD DE CLAIRVAUX, *Traité sur l'amour de Dieu, la grâce et le libre arbitre*, Paris, 2010, rééd.

⁴ J. VERGER, J. JOLIVET, *Bernard-Abélard ou le cloître et l'école*, Paris, 1982.

⁵ É. DELARUELLE, « L'encyclique de saint Bernard en faveur de la croisade », *Revue bénédictine*, 81, 1971, p. 283-308 ; « L'idée de croisade chez saint Bernard », *L'idée de croisade au Moyen Âge*, Paris, 1980, p. 153-170.

⁶ G. AUDISIO, *Les Vaudois. Histoire d'une dissidence. XIIe-XVIe siècle*, Turin-Paris, 1998.

⁷ M. RUBELLIN, « Au temps où Valdès n'était pas hérétique : hypothèses sur le rôle de Valdès à Lyon (1170-1180) », *Inventer l'hérésie*, Nice, 1998, p. 193-218.

-avec l'autorisation du prêtre.
Les Vaudois continuent de prêcher publiquement.

Un mouvement progressivement condamné.

Vers 1182-1183 : Le nouvel archevêque de Lyon, Jean de Belles Mains, qui ne parvient pas à les contrôler, les chasse de la ville.
L'usurpation apostolique des laïcs est perçue comme un scandale.
Les Vaudois se rendent :

- en Languedoc,
- puis dans le Nord Est de la France,
- dans la vallée du Rhin.

1184 : La bulle *Ad Abolendam* du pape Lucius III excommunie les Vaudois.

Un mouvement qui se radicalise.

Le mouvement vaudois se radicalise.

Les Vaudois rejettent :

- le culte développé par l'Église romaine,
- la hiérarchie ecclésiastique.

Ils ne veulent s'en tenir qu'au seul Évangile et ne reconnaissent qu'un seul maître : le Christ.

Début XIIIe s : le mouvement se scinde en 2 :

- les plus modérés rallient l'Église.

En 1208 : ils forment le mouvement des pauvres catholiques.

Le mouvement est reconnu en 1210 par Innocent III qui le charge de prêcher contre les hérétiques.

Ce mouvement sera progressivement absorbé par les ordres mendiants.

- les radicaux demeurent.

Un mouvement dissident.

1215 : Le concile de Latran IV condamne de nouveau les Vaudois.

1230 : La mise en place de l'inquisition les condamne à la clandestinité.

Fin XIIIe s : le mouvement quitte les villes pour les campagnes.

Les Vaudois subsistent dans certaines régions comme le Dauphiné.

Ils se rallieront aux réformes protestantes.

2) Les Humiliés.

Mouvement né à Milan vers 1175.

La *Chronique anonyme de Laon* les présente comme des citadins se contentant de vêtements simples et s'engageant à lutter pour la foi catholique¹.

Ils réclament le droit à la prédication.

1184 : Condamnés à Vérone par Lucius III.

Le mouvement perdure.

1201 : Innocent III les réintègre dans l'Église.

3) Le catharisme.

¹ *Chronicon universale Anonymi Laudunensis, Monumenta Germania Historica Scriptores*, 26, p. 447-449.

1143 : Le prémontré Erwein de Steinfeld signale, par courrier, à Bernard de Clairvaux que viennent d'être arrêtés à Cologne les membres d'une secte.

Ces hérétiques sont appelés « Albigeois » à partir des années 1200.

Les Albigeois prétendent se rattacher à une ancienne Église, cachée depuis l'époque des martyrs.

Ils reprochent à l'Église catholique d'avoir trahi l'idéal évangélique.

Ils prônent un évangélisme radical¹.

Ils rejettent les sacrements et le mariage.

Un seul sacrement est valide : le *consolamentum* (=la transmission du Saint-Esprit par imposition des mains).

Ils confèrent au Mal une réalité qui l'oppose à Dieu.

Ils proposent une approche personnelle, directe et active de la Parole de Dieu.

La liturgie est simple, rapprochant les prêtres (bonshommes) et les croyants.

Ce message correspond aux attentes spirituelles des élites.

Il propose un modèle dissident².

Conclusion :

Les nouvelles aspirations spirituelles entraînent l'émergence de nouveaux comportements religieux qui échappent au contrôle des institutions ecclésiastiques.

Certains mouvements collectifs sont perçus comme dangereux pour la cohésion de l'Église³.

¹ M. ROQUEBERT, *La religion cathare. Le Bien, le mal et le Salut dans l'hérésie*, Paris, 2009, rééd.

² P. JIMÉNEZ-SANCHEZ, *Les catharismes : modèles dissidents de l'occident médiéval (XIIe-XIIIe s)*, Rennes, 2008.

³ A. VAUCHEZ, *Les hérétiques au Moyen Âge. Supports de Satan ou chrétiens dissidents ?*, C.N.R.S. éditions 2014.

XIIe -XIIIe SIÈCLE : UNE CHRÉTIENTÉ ENCADRÉE (1 HEURE)

Au XIIe s : apparaissent de nouveaux comportements religieux.
Parallèlement, la papauté renforce son encadrement.

I. Le renforcement de la suprématie pontificale.

1) La mise au point d'Innocent III : L'affirmation de la « *plenitudo potestatis* » pontificale.

Une formule ancienne jusque là peu employée.

La formule remonte à Léon Ier (pape de 440 à 461)¹.

La papauté n'a recours à cette expression qu'à la fin du XIIe s.

Innocent III développe une véritable « théologie de la primauté de Pierre ».

Les formulations proposées par Innocent III sont considérées par la papauté comme définitives.

L'affirmation de la primauté du pape, vicaire du Christ.

Précisément, il affirme la primauté du pouvoir du pape face aux évêques et aux souverains :

- face aux évêques, il soutient la primauté de Pierre sur les autres apôtres,
- face aux souverains, il soutient que le pape est le successeur du Christ.

Il utilise régulièrement les termes de *Vicarius Christi* pour définir la fonction pontificale².

Jusque là, seuls les rois et les prêtres se désignaient comme « vicaires du Christ ».

Innocent III revendique cette appellation pour lui seul.

L'affirmation de l'autorité législative et judiciaire du pape.

Innocent III revendique d'exercer seul l'autorité législative et judiciaire³.

12 novembre 1199 : Innocent III adresse une lettre au patriarche de Constantinople.

S'appuyant sur *Luc 22, 32*, il évoque l'infaillibilité des successeurs de Pierre⁴.

Innocent III rompt avec l'idée traditionnelle que l'infaillibilité revient à l'ensemble de l'Église⁵.

Il affirme que le pape a autorité sur les conciles.

Dorénavant, le pape va contrôler les Églises locales.

2) Le développement du droit canon⁶.

À l'origine : des œuvres juridiques confuses et contradictoires.

La papauté cherche à développer un droit ecclésiastique cohérent.

Jusqu'au XIIe s : Elle ne possède que des recueils confus et contradictoires.

¹ LÉON Ier, *Epistola 14, Patrologie Latine*, t. 54, col. 671.

² M. MACCARRONE, *Vicarius Christi. Storia del titolo papale*, Roma, 1952.

³ O. HANNE, *Innocent III. La stupeur du monde*, Paris, 2012.

⁴ *Acta Innocentii pp. III, 1198-1216*, T. Haluscynski éd., Vaticano, 1944, p. 189.

⁵ B. TIERNEY, *Origins of Papal Infallibility 1150-1350*, Leiden, 1988, 2e éd.

⁶ J. GAUDEMET, « Droit canon », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 436-441.

Ses sources sont les essentiellement les œuvres conciliaires¹.

L'œuvre de Gratien.

Au XIIe s : Gratien rédige un *Corpus* qui permet à la papauté de posséder les outils juridiques dont elle a besoin.

Cette œuvre aurait été rédigée en une fois (peut être deux fois car le texte a connu de manière certaine des ajouts postérieurs) vers 1140.

Gratien réunit 3 types de sources :

- les actes des conciles,
- les écrits des Pères,
- les décrétales (=réponses apportées par le pape à des questions précises, souvent posées par des évêques).

Gratien :

- fournit les textes utiles,
- les commente.

Son *Corpus* adapte le droit romain au droit de l'Église.

La multiplication des décrétales.

Au XIIIe s : les compilations de décrétales se multiplient.

Ex : celle du dominicain Raymon de Peñafort².

II. Les œuvres conciliaires.

1) Le concile de Latran de 1179.

Convoqué par le pape Alexandre III.

Le concile :

- encourage l'enseignement de la parole de Dieu.
- annonce la nécessité de lutter contre les hérésies.

2) Le concile de Latran IV de 1215.

Convoqué par le pape Innocent III.

Le concile :

- codifie la pratique sacramentelle en adoptant les 7 sacrements présentés par un maître parisien, Pierre Lombard³,
- fait obligation de communier une fois l'an à Pâques.

Il renforce indirectement le rôle des prêtres de paroisse.

III. Le renforcement de l'encadrement.

1) Le renforcement de la pastorale : Le rôle des ordres mendiants⁴.

¹ J. GAUDEMET, *Les sources du droit de l'Église en occident IIe-VIIe s.*, Paris, 1985.

² F. CAHU, *Un témoin de la production du livre universitaire dans la France du XIIIe siècle : La collection des 'Décrétales' de Grégoire IX*, Turnhout, 2013.

³ D. POIREL, « Sacrements », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1263-1264.

⁴ M. PARISSÉ, « Ordres mendiants », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 901-902.

=ordre des frères mineurs, ordre des frères prêcheurs, ordre des carmes, ordre des ermites de saint Augustin.

=seuls ordres mendiants reconnus par le concile de Lyon II de 1274¹.

Ex : Les frères Sachets, fondés en 1248, sont supprimés².

*À l'origine de l'ordre des frères mineurs : François d'Assise*³.

Naît fin 1181 ou début 1182.

De son vrai nom Jean Bernardone.

Fils de Pierre Bernardone, un riche marchand de draps d'Assise en Ombrie.

Même la vie festive de la jeunesse dorée d'Assise.

Est tenté par la vie des armes.

1202 : Se joint à une expédition dirigée contre Pise.

Il est capturé et rentre malade.

1206 : il prend le statut de pénitent malgré l'opposition de son père.

Février 1208 : Il entend un prêtre lire un passage de l'évangile selon Matthieu (10, 7-16) et prend conscience de sa vocation : vivre dans la pauvreté évangélique.

François se voue au Christ pauvre et souffrant⁴.

Il s'habille d'une simple tunique et d'une simple corde.

François parcourt l'Ombrie et prêche.

Il est vite rejoint par des compagnons avec lesquels ils forment une communauté itinérante.

La première communauté : une communauté de prédicateurs vivants de l'aumône.

À l'origine : François ne voulait pas créer d'ordre⁵.

Il souhaitait créer une communauté de prédicateurs itinérants vivant de l'aumône.

1209 : La première règle de la communauté est constituée d'une juxtaposition de passages des évangiles.

François se rend à Rome pour la soumettre au pape Innocent III.

L'acceptation n'est qu'orale.

François organise des missions de frères.

Lui même se rend en Egypte en 1219.

Il rentre en 1220.

Une communauté à la croissance rapide.

Les vocations se multiplient.

François ne parvient plus à maîtriser l'expansion de son ordre.

Il démissionne et nomme son successeur : Pierre Catane.

L'organisation de l'ordre.

La communauté doit s'adapter à cette évolution⁶.

¹ H. WOLTER, H. HOLSTEIN, *Histoire des conciles œcuméniques, t. 7 : Lyon I et Lyon II*, Paris, 1966, p. 284-286.

² L. J. SIMON, « The Friars of the Sack », *Journal of Medieval History*, 18, 1992, p. 278-296.

³ R. MANSELLI, *Saint François d'Assise*, Paris, 2004, 2^e éd ; A. VAUCHEZ, *François d'Assise*, Paris, 2009.

⁴ N. NGUYEN-VAN-KHAN, *Le Christ dans la pensée de saint François d'après ses écrits*, Paris, 1989.

⁵ J. DALARUN, *François d'Assise ou le pouvoir en question. Principes et modalités du gouvernement dans l'ordre des Frères mineurs*, Paris-Bruxelles, 1999.

⁶ T. DESBONNETS, *De l'intuition à l'institution. Les Franciscains*, Paris, 1983.

1220 : Une année de noviciat est imposée.
1221 : François rédige une nouvelle règle.
1223 : La règle est approuvée par Honorius III.
1224 : François, retiré en ermite sur le Mont-Alverne, reçoit les stigmates.
Epuisé, aveugle, il rédige :
 -le *Cantique de frère Soleil*¹,
 -son *Testament*.
3 octobre 1226 : François meurt.

Un ordre en proie à des problèmes identitaires.

L'ordre se divise d'abord à propos de la nature et la place de la pauvreté dans l'ordre².
1239 : Le Ministre général, Elie de Cortone, est accusé de trahir l'idéal de François.
Il est déposé.
L'ordre se divise ensuite à propos de la figure de François.
1254 : Gérard de Borgo San Donnino rédige son *Introduction à l'Évangile Éternel*.
Il est très influencé par les théories millénaristes du cistercien Joachim de Flore (1135-1202)³.
Il fait de François un 2^e Christ qui inaugure le 3^e temps de l'Église : celui de l'Esprit Saint.
Le ministre général Jean de Parme est lui aussi influencé par le millénarisme joachimite.
1255 : Innocent IV condamne Gérard de Borgo San Donnino.
Les frères mineurs sont divisés.

Un ordre enfin stabilisé.

1257 : Bonaventure est élu ministre général.
Maître à l'université de Paris⁴.
Il fédère les tendances opposées.
1260 : Il rédige les *Constitutions de Narbonne* qui réorganisent l'ordre⁵.

*A l'origine de l'ordre des frères prêcheurs : Dominique de Guzman*⁶.

Naît en 1175 à Caleruega, en Castille.
Appartient à une famille noble et est destiné à une carrière ecclésiastique.
1196 : devient chanoine au chapitre cathédral d'Osma.
1203 : Participe à une mission diplomatique en Allemagne en Nord.
Août 1206 : Retourne en Castille.
En traversant le comté de Toulouse, il participe à des débats avec les cathares.
Il prend conscience :
 -de l'importance de l'hérésie cathare,
 -de la richesse de l'Église,
 -de l'importance de la prédication,
 -de l'exemple de la pauvreté.

¹ FRANÇOIS D'ASSISE, *Écrits*, J. Dalarun éd., Paris, 2010.

² M. LAMBERT, *Franciscan Poverty : the Doctrine of the Absolute Poverty of Christ and the Apostles in the Franciscan Order, 1210-1323*, London, 1961.

³ V. DE FRAJA, « Joachim de Flore », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 778-779.

⁴ J.-G. BOUGEROL, *Introduction à saint Bonaventure*, Paris, 1988 ; C. M. CULLEN, *Bonaventure*, Oxford, 2006.

⁵ M. BIHL, « *Statuta generalia Ordinis edita in Capitulis generalibus celebratis Narbonae an. 1260, Assisii an. 1279 atque Parisiis an. 1292* », *A.F.H.*, 24, 1941, p. 37-94 ; 284-319.

⁶ M.-H. VICAIRE, *Histoire de saint Dominique*, 2 vol., Paris, 1982, 2^e éd.

1214 : Dominique s'installe à Toulouse à la demande de l'évêque Foulque.

Les dominicains : un ordre de clercs voués à l'étude.

Dominique fonde une communauté de prédicateurs.

Il souhaite que ces prédicateurs soient des clercs et qu'ils partagent leur vie entre :

- la prière,
- l'étude,
- et la prédication.

Cette prédication doit porter :

- sur la morale évangélique,
- sur les erreurs doctrinales.

1215 : Le IV^e concile de Latran reconnaît l'existence de l'ordre des frères prêcheurs.

Printemps 1216 : La règle adoptée est celle d'Augustin d'Hippone.

21 janvier 1217 : L'approbation de l'ordre est définitive.

1220-1221 : Dominique dote l'ordre de *Constitutiones* qui organisent la vie des frères¹.

Les frères s'installent rapidement :

- à Paris,
- à Bologne,
- dans les villes universitaires.

1221 : Il existe 25 couvents répartis en 5 provinces.

L'ordre est centralisé :

- Il est dirigé par un Maître Général.
- Le chapitre général dispose du pouvoir législatif.

6 août 1221 : Mort de Dominique à Bologne.

S'il semble probable que François et Dominique se soient rencontrés à Rome en 1215, il est certain que chacun a mûri son projet en toute indépendance².

Des ordres contestés mais toujours confirmés.

Les mendiants sont perçus comme des concurrents par les clercs séculiers.

Ceux-ci cherchent à faire rattacher ces ordres aux ordres monastiques ou même à les faire interdire.

Le débat a lieu dans la récente université de Paris.

Il se déroule en 2 phases :

- une phase ecclésiologique.
- une phase idéologique.

1253 : à la suite d'une rixe entre étudiants et bourgeois, les maîtres suspendent leurs cours.

Les mendiants protestent.

21 novembre 1254 : Innocent IV promulgue la bulle *Etsi animarum* qui suspend les privilèges des mendiants.

22 décembre 1254 : le nouveau pape Alexandre IV suspend la bulle.

1255 : Il promulgue la bulle *Quasi lignum vitae* qui annule les décisions prises par les séculiers contre les mendiants.

¹ M.-H. VICAIRE éd., *Saint Dominique de Caleruega d'après les documents du XIII^e siècle*, Paris, 1955, p. 139-184.

² K. ELM, « Franziskus und Dominikus. Wirkung und Antriebskräfte zweien Oredensstifter », *Saeculum*, 23, 1972, p. 127-147.

1255 : Un maître séculier, Guillaume de Saint-Amour, rédige un traité *Sur les périls des Temps présents* dans lequel il accuse les mendiants de mettre l'Église en péril¹.

Il réclame la suppression des ordres franciscain et dominicain.

Les mendiants répliquent :

-par Bonaventure qui rédige quatre questions disputées définissant la *Perfection évangélique* et un traité plus développé, l'*Apologie des Pauvres*²,

-et Thomas d'Aquin, notamment³.

1256 : le traité de Guillaume de Saint-Amour est condamné par la papauté.

Octobre 1256 : la bulle *Non sine multa* approuve le genre de vie des mendiants.

1269 : La querelle est relancée par Gérard d'Abbeville, un disciple de Guillaume de Saint-Amour.

1274 : Le concile de Lyon II fait l'éloge des ordres franciscain et dominicain.

1303-1320 : Le débat reprend à l'université d'Oxford.

2) Le contrôle du dogme : le rôle de l'inquisition.

À l'origine : un changement d'attitude face à la déviance.

Fin XIIe s : l'Église passe de la *persuasio* à la *coercitio*⁴.

1163 : Le concile de Tours accorde au juge l'initiative de la poursuite.

La procédure s'ouvre sur simple rumeur.

25 mars 1199 : La bulle *Vergentis in senium* d'Innocent III assimile la « mauvaise foi » à un crime de lèse divinité.

L'hérésie devient un crime extraordinaire.

*1231-1235 : Naissance de l'inquisition*⁵.

Jusqu'au XIIIe s : La répression de l'hérésie relève d'un tribunal ordinaire.

Février 1231 : Le pape Grégoire IX (1227-1241) promulgue une constitution qui affirme le droit exclusif de l'Église à condamner les hérétiques.

Une institution spécialisée est créée : le tribunal d'inquisition.

L'inquisition est dotée d'un statut de juridiction dérogoratoire à toute loi et toute coutume établies.

Elle permet à la papauté d'intervenir partout sous couvert de surveillance de la foi.

L'inquisition est rapidement confiée aux dominicains.

8 février 1232 : Grégoire IX confie officiellement aux dominicains « les affaires de la foi ».

21 août 1235 : Le dominicain Robert le Bougre, ancien cathare, est nommé inquisiteur général du royaume de France.

Un tribunal à la procédure rigoureuse.

¹ M.-M. DUFEIL, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne*, Paris, 1972.

² J.-G. BOUGEROL, « Saint Bonaventure et la défense de la vie évangélique de 1252 au concile de Lyon (1274) », *S. Bonaventura Francescano*, Todi, 1974, p. 107-126.

³ J. G. VAN DEN EIJDEN, *Poverty on the Way to God. Thomas Aquinas on Evangelical Poverty*, Utrecht-Leuven, 1994.

⁴ R. MANSELLI, « De la *persuasio* à la *coercitio* », in *Cahier de Fanjeaux : Le Credo, la morale et l'Inquisition*, 6, Toulouse, p. 175-197. R. I. MOORE, *La persécution. Sa formation en Europe, Xe-XIIIe siècle*, Paris, 1991.

⁵ J.-L. BIGET, « Inquisition », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 718-719.

La procédure est notamment connue par le *Manuel de l'inquisiteur*¹ rédigé par le dominicain Bernard Gui, inquisiteur dans le Toulousain entre 1307 et 1323 (+ 30 décembre 1331).

Elle est rigoureuse :

- l'accusé est arrêté,
- il est invité à prêter serment sur les *évangiles*,
- il est interrogé.
- s'il ne parle pas, il peut être torturé.

La torture est autorisée par la bulle *Ad Extirpanda* promulguée par Innocent IV, le 15 mai 1252.

L'inquisition considère l'aveu comme une preuve.

Les sentences sont variées.

Les plus douces sont :

- le port d'une croix jaune d'infamie,
- le pèlerinage...

Les plus terribles sont :

- la confiscation des biens,
- l'emprisonnement,
- la mort.

Les interventions de l'inquisition.

L'inquisition intervient contre :

- les Cathares²,
- Les Templiers,
- les spirituels franciscains,
- les suspects de démonologie,
- les juifs³,
- les musulmans...

Conclusion :

La papauté renforce son contrôle par la prédication et la surveillance de la foi.

Toute déviance est réprimée.

¹ BERNARD GUI, *Manuel de l'inquisiteur*, G. Drioux éd, G. Mollat trad., 2 vol., Paris, 2006, rééd.

² J.H. ARNOLD, *Inquisition and Power. Catharism and the confessing subject in medieval Languedoc*, Philadelphia, 2001.

³ G. DAHAN, « Juifs en Occident », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 785-794.

XIIe-XIIIe SIÈCLE : UNE CHRÉTIENTÉ EN PLEIN ESSOR INTELLECTUEL (2 HEURES)

La Chrétienté est structurée.

La papauté cherche à former des clercs aptes à prêcher.

Elle se dote d'une institution nouvelle : l'université.

Celle-ci connaît un essor institutionnel et intellectuel rapide.

I. La mise en place d'un nouveau cadre scolaire.

1) Au XIIe s : La multiplication des écoles urbaines.

XIIe s : Les écoles se multiplient parallèlement à l'essor urbain.

1179 : Le concile de Latran III recommande aux écoles d'accorder gratuitement la *licentia docendi* à tous ceux qui sont reconnus aptes à enseigner.

Il existe donc :

-les écoles cathédrales,

-les écoles privées.

Ex : l'école de Pierre Abélard sur la Montagne Sainte-Geneviève, à Paris.

La plupart sont d'un niveau médiocre.

Elles se contentent d'enseigner à lire et à écrire.

Certaines sont particulièrement brillantes :

-L'école de Saint-Victor à Paris, créée par Guillaume de Champeaux, après 1108¹,

-L'école de Chartres créée dès le début du Xe s².

Ecole connue pour son goût pour les sciences.

Ex : Thierry de Chartres compose un commentaire sur la *Genèse*.

Il cherche à accorder le récit de la *Genèse* avec la physique, celle du *Timée* de Platon dont on connaît un fragment.

Il s'appuie sur l'idée que l'Un engendre le multiple.

Il propose une preuve mathématique de l'existence de la Trinité : $(1 \times 1 \times 1 = 1)$

2) Au XIIIe s : La naissance d'une nouvelle institution : l'université.

Le rassemblement juridique des écoles urbaines.

L'université naît d'un rassemblement juridique des écoles urbaines³.

Les écoles se donnent des statuts communs afin d'organiser la concurrence.

Ex : Les statuts de l'université de Paris définis par Robert de Courçon en 1215.

Les écoles restent indépendantes les unes des autres.

Chaque école est administrée par un maître régent.

Des universités spécialisées.

Pour l'étude de la théologie :

¹ D. POIREL dir., *L'École de Saint-Victor de Paris. Influence et rayonnement du Moyen Âge à l'époque moderne*, Turnhout, 2010.

² T. RICKLIN, « École de Chartres », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 269-271.

³ J. VERGER, « Des écoles à l'université : la mutation institutionnelle », *La France de Philippe Auguste*, Paris, 1982, p. 817-846.

- Paris fondée en 1200¹,
- Oxford fondée en 1208,
- Cambridge, fondée en 1209²,
- Toulouse, fondée en 1229,

Pour l'étude du droit :

- Bologne, née vers 1120 du rassemblement des écoles notariales et définitivement établie vers 1230.
- Padoue, née d'une scission d'avec Bologne en 1222³.

Pour l'étude de la médecine : Montpellier, née en 1220⁴.

Pour accéder à ces universités spécialisées, il faut avoir étudié au préalable les arts libéraux à la faculté des arts⁵.

Il peut arriver que les meilleurs étudiants s'épargnent l'apprentissage des arts.

Ex : à Paris.

Les diplômes dispensés.

Le premier diplôme est celui de bachelier es-arts après 6 ans d'études.

Ensuite, l'étudiant se spécialise.

Ex : en théologie.

L'étudiant devient :

- bachelier biblique, au bout de 2 ans,
- bachelier formé, au bout de 2 ans supplémentaires,
- licencié, au bout de 4 ans supplémentaires,
- puis : maîtrise⁶.

Un maître doit avoir au moins 35 ans.

Thomas d'Aquin est reçu maître à 31 ou 32 ans mais il est une exception.

3) Les techniques d'enseignement.

La distribution du temps à l'université.

À Paris, l'année débute le 14 septembre, jour de la fête de la Sainte Croix.

Elle se termine le 29 juin, fête de la saint Pierre et Paul.

L'étudiant se lève vers 5 heures du matin, assiste à la messe vers 6 heures.

Les cours peuvent commencer dès sept heures.

La journée se termine par des conférences ou des séances de discussion.

*La scolastique*⁷.

¹ *Chartularium Universitatis Parisiensis*, I, n°1, p. 59. N. GOROCHOV, *Naissance de l'université. Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin (v1200-v1245)*, Paris, 2012.

² M. B. HACKETT, *The Original Statutes of Cambridge University*, Cambridge, 1970.

³ G. ARNALDI, « Le origini dello Studio di Padova. Dalla migrazione universitaria del 1222 alla fine del periodo ezzeliano », *La Cultura*, 4, 1977, p. 388-431.

⁴ *Cartulaire de l'université de Montpellier*, A. C. Germain éd., t. 1, Montpellier, 1890, p. 180-182, n°2.

⁵ O. WEIJERS, L. HOLTZ éd., *L'enseignement des disciplines à la faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIe-XIVe s)*, Turnhout, 1997.

⁶ W. J. COURTENAY, *Teaching Carrers of the University of Paris in the Thirteenth and Fourteenth Centuries*, Notre-Dame, 1988.

⁷ J.-L. SOLÈRE, « Scolastique », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p.1299-1310.

Hugues de Saint-Victor (+1141) présente les techniques d'enseignement dans son *Didascalicon*¹.

L'enseignement scolastique consiste à lire et commenter les textes.

Les différents arts sont subalternés à l'étude des Écritures Saintes.

La finalité de l'étude est d'accéder à celle de la théologie.

La théologie est la matière enseignée la plus parfaite car elle assure le Salut².

En théologie : le maître doit enseigner les Écritures Saintes.

L'analyse de la *Bible* est :

-littérale,

L'analyse littérale dégage à la fois le sens et le contexte.

-spirituelle³.

Le sens spirituel se divise en sens allégorique (imagée), tropologique (moral), et anagogique (eschatologique).

Les maîtres insistent autant sur l'importance du sens littéral que sur celui du sens spirituel.

Progressivement : d'autres matières émergent.

Elles correspondent à des compétences dont la chrétienté a besoin.

En droit : le maître enseigne :

-le *Corpus juris canonici*,

-le *Corpus juris civilis*.

En médecine : le maître enseigne :

-les textes d'Hippocrate (Ve s av JC),

→ textes sur les articulations, les os, les fractures...

-les textes de Galien (IIe s),

→ textes sur le système nerveux, les os...

Ex : Galien souligne le rôle du diaphragme pour la respiration.

-le *Canon* d'Avicenne,

-des textes arabes traduits par un moine du Mont-Cassin, Constantin l'Africain.

Le maître est tenu de :

-lire,

-disputer⁴.

Le maître en théologie doit, en plus, prêcher régulièrement dans le cadre universitaire⁵.

4) Le nouveau statut de la théologie.

La théologie selon Thomas d'Aquin.

Thomas naît vers 1224-1225 à Roccasecca près de Naples⁶.

1230 : Il est offert comme oblat au monastère bénédictin du Mont-Cassin par sa famille.

1239 : Commence à étudier les arts libéraux à Naples.

Il choisit de devenir frère prêcheur.

Avril 1244 : Il intègre l'ordre malgré l'opposition de sa famille.

1245 : Il étudie à Paris.

1248 : Il étudie à Cologne.

¹ HUGUES DE SAINT-VICTOR, *L'art de lire. Didascalicon*, M. Lemoine trad., Paris, 1991.

² H. DONNEAUD, *La théologie et l'intelligence de la foi au XIIIe s*, Paris, 2006.

³ G. DAHAN, *L'exégèse chrétienne de la Bible en occident médiéval. XIIe-XIVe s*, Paris, 1999.

⁴ B. C. BAZÁN, D. JACQUART, O. FRANSEN, J.-F. WIPPEL, *Les Questions disputées et les Questions quodlibétiques dans les facultés de théologie, de droit et de médecine*, Turnhout, 1985.

O. WEIJERS, *La disputatio à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ)*, Turnhout, 1995.

⁵ N. BÉRIOU, *L'avènement des maîtres de la Parole. La prédication à Paris au XIIIe siècle*, 2 t., Paris, 1998.

⁶ J.-P. TORRELL, *Initiation à saint Thomas d'Aquin. Sa personne et son œuvre*, Paris-Fribourg, 2002, 2^e éd.

1256 : Il est reçu maître en théologie à l'université de Paris.
1261-1265 : Il enseigne à Orvieto.
1265-1268 : Il enseigne à Rome.
1268- Pâques 1272 : Il enseigne de nouveau à Paris.
1272 : Il retourne enseigner à Naples.
Thomas défend l'idée de la théologie comme science spéculative¹.

La théologie a pour but de parvenir :
-à la connaissance de Dieu,
-à l'illumination intellectuelle par Dieu.

Thomas récapitule tout le savoir théologique dans sa vaste *Somme de théologie*, rédigée entre 1268 et 1273, qu'il laisse inachevée².

L'ensemble comporte 512 questions et 2669 articles.

La *Somme* est composée de 3 parties :
-la 1^e traite de Dieu et de la création,
-la 2nde présente les actes humains,
-La 3^e traite du Christ et des sacrements.

Thomas lie le schéma néoplatonicien de l'émanation et du retour et l'histoire biblique du salut³.

La *Somme* est à la fois :
-théocentrique (Dieu est le principe et la fin de toute chose ou l'*alpha* et l'*omega*)
-et anthropocentrique (l'homme émane de Dieu et revient à Dieu)⁴.

1273 : Thomas cesse d'écrire.

Thomas meurt le 7 mars 1274 dans l'abbaye cistercienne de Fossanova alors qu'il se rend au concile de Lyon.

La théologie selon Jean Duns Scot.

Naît vers 1265 dans le village de Duns en Écosse⁵.

Entre dans l'ordre des franciscains en 1280.

Étudie la théologie à Oxford vers 1291-1293.

1302 : Enseigne à Paris.

Il est obligé de quitter Paris pour avoir refusé de signer l'appel au concile contre Boniface VIII à la demande de Philippe le Bel.

Il revient à Paris à la fin de l'année 1304.

Fin 1307 : Enseigne à Cologne.

Jean Duns Scot défend l'idée d'une théologie comme science pratique⁶.

La théologie a pour but :
-d'indiquer comment seule la volonté humaine peut se conformer à celle de Dieu,
-d'apprendre à mieux aimer⁷.

Il meurt à Cologne le 8 novembre 1308.

¹ J.-P. TORRELL, « Le savoir théologique chez saint Thomas », *Revue thomiste*, 96, 1996, p. 355-396.

² THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, 4 vol., Paris, 1984-1986.

³ M. SECKLER, *Le salut et l'histoire. La pensée de saint Thomas d'Aquin sur la théologie de l'histoire*, Paris, 1967.

⁴ G. LAFFONT, *Structure et méthode dans la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin*, Paris, 1996, 2^e éd.

⁵ O. BOULNOIS, *Duns Scot. La rigueur de la charité*, Paris, 1997.

⁶ D. FOYER, « Duns Scot : le passage d'une éthique philosophique à une éthique théologique », *Mélanges de Sciences religieuses*, 58, 2001, p. 31-55.

⁷ F. LOIRET, *Volonté et infini chez Duns Scot*, Paris, 2003.

II. Un défi intellectuel : La découverte des œuvres d'Aristote.

1) À l'origine : Les traductions des œuvres d'Aristote et de leurs commentateurs gréco-arabes¹.

Sont d'abord connues : les œuvres de logique.

Jusqu'en 1150 : seules les œuvres de logique d'Aristote sont connues.
Leur traduction a été réalisée par Boèce au VI^e s².

Sont progressivement traduites : les œuvres de physique, de métaphysique et l'éthique.

De 1150 à 1220 : La réception des nouvelles œuvres se fait en 2 étapes :

- traductions à Tolède de Dominique Gundissalvi³ et Gérard de Crémone (1114-1187)⁴,
- traductions à Palerme de Jacques de Venise⁵ et Michel Scot.

Les traductions se font :

- de l'arabe en langue vernaculaire,
- puis de la langue vernaculaire en latin⁶.

Ces premières traductions sont souvent défectueuses.

Entre 1260 et 1286 : le dominicain Guillaume de Moerbeke (+1286) tente de nouvelles traductions s'appuyant sur la critique textuelle⁷.

Des œuvres accompagnées de celles de leurs commentateurs gréco-arabes⁸.

Ces traductions s'accompagnent de celles des commentateurs d'Aristote et notamment :

- Avicenne(+1037) : *La Métaphysique du Shifa*⁹,
- Averroès (+1198)¹⁰ : grands, moyens et petits commentaires,
- Moïse Maïmonide (1138-1204)¹¹ : le *Guide des Indécis*¹².

Ces œuvres ne sont pas de simples commentaires : elles contiennent des positions propres à leurs auteurs.

2) Au XIII^e s : Le temps du refus.

Une tentative pour utiliser la logique d'Aristote : Pierre Abélard (1079-1142)¹³.

¹ B. G. DOD, « Aristoteles latinus », *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, Cambridge, 1982, p. 45-79.

² L. MINIO-PANUELLO, « Les traductions et les commentaires aristotéliens de Boèce », *Studia Patristica*, II, Berlin, 1957, p. 358-365.

³ I. CAIAZZO, « Gundissalvinus », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 649-650.

⁴ I. DRAELANTS, « Gérard de Crémone », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 583-584.

⁵ C. BONMARIAGE, « Jacques de Venise », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 736-737.

⁶ M.-T. D'ALVERNY, « Les traductions à deux interprètes, d'arabe en langue vernaculaire et de langue vernaculaire en latin », *Traductions et traducteurs au Moyen Âge*, Paris, 1989, p. 193-206.

⁷ C. FLUELER, « Guillaume de Moerbeke », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 640-641.

⁸ A. BADAWI, *La transmission de la philosophie grecque au monde arabe*, Paris, 1987.

⁹ AVICENNE, *Metafisica*, O. Lizzini éd., Milano, 2002.

¹⁰ D. URVOY, *Averroès. Les ambitions d'un intellectuel musulman*, Paris, 1998.

¹¹ R. BRAGUE, « Maïmonide », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 864-866.

¹² MAÏMONIDE, *Le Guide des Égarés*, S. Munk trad., reprint.

¹³ A. DE LIBERA, « Pierre Abélard », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1097-1100.

Sa vie est connue par son autobiographie : *Historia calamitatum* (*Histoire de mes malheurs*)¹.

Pierre Abélard naît au Pallet près de Nantes.

Il étudie les arts libéraux à Paris.

Il est l'élève de Guillaume de Champeaux qui lui enseigne les universaux².

Il enseigne à son tour sur la montagne Sainte-Geneviève à Paris.

Il étudie ensuite la théologie.

Il devient enseignant en théologie.

Son éloquence séduit les étudiants, irrite les maîtres.

Il a pour élève Héloïse la nièce d'un chanoine, Fulbert.

Ils deviennent amants.

Ils se marient secrètement.

Ils ont un enfant : Pierre Astrolabe.

1118 : Il est émasculé par des hommes envoyés par Fulbert.

Il devient moine à Saint-Denis.

Héloïse devient moniale à Argenteuil.

Abélard doit fuir l'abbaye pour avoir critiqué l'historicité de la fondation de l'abbaye par Denys le converti de saint Paul.

Il s'installe dans un ermitage à Nogent-sur-Seine.

Il recommence à enseigner.

1140 : Il est condamné pour hérésie par le concile de Sens.

Pierre Abélard développe :

-la logique³,

-l'éthique en général⁴.

-la théorie de l'intention en particulier⁵.

Il est le premier à promouvoir un genre de vie philosophique.

Son œuvre est condamnée :

-au concile de Soisson en 1121,

-au concile de Sens en 1140.

Il meurt malade et dans l'oubli à Cluny le 21 avril 1142.

Les premières condamnations universitaires.

1210 : Le synode de la province de Sens interdit l'étude des livres de philosophie naturelle d'Aristote⁶.

1215 : Les statuts universitaires de Robert de Courçon interdisent l'étude des œuvres scientifiques et métaphysiques d'Aristote.

1228 : le pape Grégoire IX met en garde les théologiens contre les « *nouveautés profanes* » car « *la foi est sans mérite si la raison humaine lui prête ses ressources* ».

La volonté non aboutie de corriger Aristote.

¹ PIERRE ABÉLARD, *Lamentations, Histoire de mes malheurs, Correspondance avec Héloïse*, P. Zumthor trad., Paris, 1992.

² Il existe : la chose, le mot, le concept. Quel lien faire ? Les réalistes défendent l'idée que le mot désigne une chose identifiable à un concept. Les nominalistes défendent l'idée que le mot désigne une chose singulière qui n'est pas rattachable à un concept car l'universel n'existe pas. C'est la thèse d'Abélard.

³ J. JOLIVET, *Arts du langage et théologie chez Abélard*, Paris, 1982, 2^e éd.

⁴ D. E. LUSCUMBE, *Abelard's Ethics*, Oxford, 1971.

⁵ M. DE GANDILLAC, « Intention et loi dans l'Éthique d'Abélard », *Abélard*, 1981, Neuchâtel.

⁶ *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. 1, p. 70, n°11.

13 avril 1231 : Grégoire IX interdit d'étudier les œuvres d'Aristote avant qu'elles n'aient été corrigées de leurs erreurs.

Il constitue une commission présidée par Guillaume d'Auxerre.

Celui-ci meurt le 3 novembre.

La commission est dissoute.

Aristote n'est pas corrigé.

Le pape n'a pas le pouvoir d'interdire la diffusion des œuvres d'Aristote.

La réaction viendra de l'université.

3) Au XIIIe s : Le temps de l'assimilation.

Le rôle capital d'Albert le Grand (1200-1280).

=dominicain.

Naît vers 1200.

Etudie à Bologne et à Padoue.

Entre chez les prêcheurs en 1223 ou 1229.

Il poursuit ses études à Cologne.

Maître à l'université de Paris de 1245 à 1248.

1248 : Il part à Cologne fonder un *studium* pour les dominicains.

Il y enseigne jusqu'en 1252.

Il est le maître de Thomas d'Aquin qui est son assistant.

1260 : Il devient évêque de Ratisbonne.

Albert le Grand a la volonté de rendre Aristote « *intelligible aux Latins* »¹.

Il prend connaissance de toutes les sources gréco-arabes traduites en latin de son époque.

L'œuvre d'Albert est immense².

Elle est :

- théologique,
- philosophique,
- scientifique.

Albert rédige de nombreux traités et commentaires : un traité *De animalibus* dans lequel il étudie notamment les oiseaux de proie, des sommes de théologie...

Albert est le premier :

- à séparer foi et raison,
- à montrer la possibilité de développer un raisonnement philosophique autonome³.

Il rompt ainsi avec l'enseignement traditionnel qui subordonnait la philosophie à la théologie.

Albert est usé par le travail.

Il meurt à Cologne en 1280, détaché de tout.

Aristote progressivement enseigné à la faculté des arts.

A partir de 1240 : les maîtres es-arts enseignent Aristote.

21 décembre 1247 : le légat Odon de Châteauroux met en garde les maîtres contre toute immixtion de la philosophie en théologie¹.

¹ ALBERT LE GRAND, *Physique*, I, tr. 1, c. 1.

² A. DE LIBERA, *Métaphysique et noétique. Albert le Grand*, Paris, 2005.

³ É.-H. WÉBER, « Les relations de la philosophie et de la théologie selon Albert le Grand », *Archives de Philosophie*, 43, 1980, p. 559-588.

19 mars 1255 : La Faculté des Arts de Paris rend obligatoire l'étude des œuvres d'Aristote.

Des interprétations diverses de l'œuvre d'Aristote.

Maîtres es-arts et Maîtres en théologie interprètent Aristote différemment².

III. Les grandes controverses intellectuelles des universités de Paris et d'Oxford³.

1) La controverse parisienne de 1270 sur l'éternité du monde.

À l'origine : la thèse aristotélicienne de l'éternité du monde.

Aristote enseigne l'éternité du monde⁴ dans :

- le livre VIII de la *Physique*,
- à la fin du premier livre du traité *Du Ciel*.

Il enseigne que le créateur s'est retiré du monde.

Aussi :

- il n'est pas la cause finale de la création,
- il n'est pas provident.

Ces affirmations sont contraires à l'enseignement de l'Église.

Une thèse enseignée par certains maîtres es-arts.

Elle est pourtant enseignée par les maîtres de la faculté des arts.

Ex : Siger de Brabant⁵.

L'intervention de Guillaume de Baglione.

Vers 1266-1267 : un franciscain, Guillaume de Baglione, relève que certains philosophes affirment l'éternité du monde⁶.

La controverse.

Bonaventure, maître franciscain, défend la thèse d'un monde créé *ex nihilo*⁷.

Thomas d'Aquin défend une position plus nuancée :

- rien ne permet d'affirmer que le monde n'est pas éternel,
- une telle affirmation relève de la foi⁸.

Le débat ne prend pas fin.

Les maîtres es-arts continuent d'enseigner l'éternité du monde.

Ex : Boèce de Dacie, vers 1271-1272¹.

¹ C.U.P., t. 1, p. 206-208, n° 176.

² C. H. LOHR, « The Medieval Interpretation of Aristotle », *C.H.L.M.P.*, 1982, p. 80-98.

³ L. BIANCHI, *Censure et liberté intellectuelle à l'université de Paris (XIIIe-XIVe s)*, Paris, 1999.

⁴ L. BIANCHI, *L'errore di Aristotele : La polemica contro l'eternità del mondo nel XIII secolo*, Firenze, 1984.

⁵ SIGER DE BRABANT, « *De aeternitate mundi* », *Quaestiones in tertium de anima, De anima intellectiva, De aeternitate mundi*, B. Bazan éd, Louvain-Paris, 1972, p. 113-136.

⁶ B. IGNATIUS, « The Questions of Master William of Baglione, ofm, *De aeternitate mundi* (Paris, 1266-1267) », *Antonianum*, 47, 1972, p. 362-371 ; 576-616.

⁷ S. BALDNER, « St Bonaventure on the Temporal Beginning of the World », *New Scholasticism*, 1989, p. 206-228.

⁸ C. MICHON dir, *Thomas d'Aquin et la controverse sur l'éternité du monde*, Paris, 2004.

=Philosophe et grammairien danois, maître es-arts à Paris entre 1265 et 1270².

2) La controverse parisienne de 1270 sur la liberté philosophique.

A l'origine : la thèse aristotélicienne de la sagesse.

Dans le Livre X de l'*Éthique à Nicomaque*, Aristote enseigne qu'il est possible :

- de parvenir à la sagesse philosophique en s'appuyant sur l'activité de l'intellect,
- de parvenir au bonheur en cette vie.

Cette thèse est contraire à l'idée chrétienne du bonheur :

- qui est *post mortem*,
- qui ne peut s'obtenir sans la grâce.

Une thèse reprise par certains maîtres es-arts.

Certains maîtres es-arts enseignent cette thèse³.

Ex :

- Siger de Brabant⁴,
- Boèce de Dacie, dans son traité *De Summo Bono*, rédigé vers 1270⁵.

Ils s'appuient sur l'interprétation du Livre X, c. 7 de l'*Éthique* faite par Albert le Grand⁶.

Pour Boèce de Dacie, celui qui ne mène pas une vie conforme à l'intellect n'est pas pleinement homme⁷.

La controverse.

1267 : Bonaventure intervient dans le débat⁸.

Il condamne ceux qui :

- recherchent le bonheur hors de tout enseignement évangélique,
- pratiquent les vertus morales sans s'appuyer sur la foi.

Il défend l'idée que l'intellect de l'homme doit être « *captif du Christ* ».

Thomas d'Aquin défend une position plus nuancée.

Il affirme, notamment dans sa *Somme contre les Gentils*, rédigée entre 1259 et 1265 :

- qu'il est possible d'accéder au bonheur en cette vie,
- que le bonheur terrestre préfigure le bonheur béatifique⁹.

3) Les grandes condamnations universitaires.

¹ BOÈCE DE DACIE, *De aeternitate mundi, Corpus Philosophorum Danicorum Medii Aevi*, VI/2, Kopenhagen, 1976, p. 335-336.

² A. DE LIBERA, « Boèce de Dacie », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 176-177.

³ A. DE LIBERA, « Averroïsme éthique et philosophie mystique. De la félicité intellectuelle à la vie bienheureuse », *Filosofia e teologia nel trecento. Studi in ricordo di eugenio Randi*, L. Bianchi dir., Louvain-la-Neuve, 1994, p. 33-56.

⁴ F. VAN STEENBERGHEN, *Maître Siger de Brabant*, Louvain, 1977.

⁵ THOMAS D'AQUIN, BOÈCE DE DACIE, *Sur le bonheur*, R. Imbach, I. Fouche éd., Paris, 2005, p. 144-165.

⁶ A. ZIMMERMANN, « Albertus Magnus und der Lateinische Averroismus », *Albertus Magnus. Doctor Universalis 1280-1980*, G. Meyer, A. Zimmermann éd., Mainz, 1980, p. 465-493.

⁷ L. BIANCHI, « Filosofi, Uomini e Brutti. Note per la storia di un'antropologia 'averroista' », *Rinascimento*, vol. XXXII, 1992, p. 185-201.

⁸ J.-M. GOGLIN, « Bonaventure et l'université de Paris », *Évangile Aujourd'hui*, 204, 2004, p. 25-31.

⁹ É.-H. WÉBER, « Le bonheur dès à présent, fondement de l'éthique selon Thomas d'Aquin », *R.S.P.T.*, 78, 1994, p. 389-413.

La première condamnation parisienne du 10 décembre 1270.

L'évêque de Paris, Etienne Tempier, condamne 13 thèses philosophiques¹.

1^{er} avril 1272 : un nouveau statut de la faculté des arts interdit aux maîtres es-arts de disputer d'une question théologique².

Les débats continuent.

Les condamnations de mars 1277.

Janvier 1277 : Jean XXI demande à Etienne Tempier un rapport sur les erreurs enseignées à l'université.

7 mars : Etienne Tempier condamne 219 thèses philosophiques³.

Certaines sont :

- théologiques : elles remettent en cause la toute puissance divine,
- d'autres sont éthiques : elles promettent le bonheur en cette vie.

Sont visés :

- les maîtres es-arts qui enseignent ces doctrines,
- et certainement, indirectement, Thomas d'Aquin⁴.

18 mars : la condamnation parisienne est reprise à Oxford.

Ces condamnations mettent fin provisoirement à la tentative d'émancipation de la philosophie.

Les débats ne sont pourtant pas apaisés⁵.

Conclusion :

L'université connaît un essor intellectuel rapide.

Elle devait former les clercs dont la chrétienté a besoin.

Son dynamisme intellectuel remet en cause l'unité même de son enseignement.

Apparaît progressivement l'autonomie de la philosophie et des sciences qui remettent en cause l'enseignement traditionnel.

¹ J. CHATILLON, « L'exercice du pouvoir doctrinal dans la chrétienté du XIIIe s. Le cas d'Etienne Tempier », *D'Isidore de Séville à saint Thomas d'Aquin. Études d'histoire et de théologie*, Londres, 1985.

² *C.U.P.*, t. 1, p. 499, n°441.

³ *La condamnation parisienne de 1277*, D. Piché éd, Paris, 1999.

⁴ La pensée de Thomas est proclamée la pensée de l'ordre par le chapitre de Saragosse de 1309. Thomas est canonisé le 18 juillet 1323 par Jean XXII. La condamnation de 1277 est supprimée le 14 février 1325 par l'évêque de Paris Etienne Bourret car elle atteignait Thomas. Thomas est proclamé Docteur de l'Église le 15 avril 1567 par Pie V. Le thomisme est proclamé doctrine officielle de l'Église en 1879 par Léon XIII.

⁵ F.-X. PUTALLAZ, *Insolente liberté. Controverses et condamnations au XIIIe s.*, Fribourg-Paris, 1995.

XIV^e SIÈCLE : UNE CHRÉTIENTÉ EN CRISE **(2 HEURES)**

Au XIV^e s : La chrétienté connaît de nombreuses tensions et crises.

Ces tensions opposent :

- les puissances temporelles à la papauté et aux institutions ecclésiastiques et religieuses,
- la papauté à certaines institutions religieuses.

Une crise divise la papauté elle-même.

I. Les tensions et crises politiques.

1) L'affrontement entre Philippe le Bel et Boniface VIII.

À l'origine : le problème des immunités fiscales de l'Eglise.

Philippe IV le Bel est le roi le plus puissant d'occident¹.

Il veut être le chef de son Église.

Il s'appuie sur sa parenté avec Louis IX dont il obtient la canonisation.

Ses agents s'efforcent d'étendre sa juridiction au détriment des seigneuries ecclésiastiques.

Les évêques et les moines sont aussi des seigneurs temporels.

Ils revendiquent l'autonomie au nom de l'immunité ecclésiastique.

Le concile de Latran IV interdit aux souverains de soumettre les terres de l'Eglise à l'impôt.

A partir de la fin XIII^e s : les seigneurs ecclésiastiques se plaignent pourtant que le roi de France ne respecte pas leurs immunités fiscales.

Une première querelle : l'affaire dite « de la décime »².

Philippe le Bel a besoin d'argent pour financer ses guerres³.

1294 : Il décide la levée d'une décime (=1/100^e).

Janvier 1296 : Il décide la levée d'1/50^e.

La querelle se déclare alors que le royaume de France et la papauté sont plutôt en bons termes.

25 décembre 1294 : élection de Benoît Gaetani sous le nom de Boniface VIII⁴.

Ancien chanoine de Lyon.

Passe pour être favorable au roi de France.

24 février 1296 : Boniface VIII promulgue la bulle *Clerici laicos* qui excommunie tous ceux qui demande des subsides au clergé sans autorisation papale⁵.

Le royaume de France n'est pas cité.

Pourtant, Philippe le Bel considère l'intervention du pape comme une intrusion dans le droit féodal.

¹ Il se présente comme « roi Très Chrétien » et identifie la cause de Dieu et celle de la France.

² J. FAVIER, « Affaire de la décime », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 393-394.

³ Philippe le Bel entend étendre sa domination sur l'occident. Il guerroye contre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre.

1294-1296 : guerre en Guyenne contre Édouard Ier d'Angleterre.

1303 : paix avec mariage entre Isabelle et Édouard II.

1302 : défaite en Flandre : la « bataille des éperons d'or » à Courtrai.

1304 : victoire en Flandre à Mons-en-Pévèle.

⁴ Il remplace Célestin V.

⁵ *Registres de Boniface VIII*, G. Digard, F. Faucon, A. Thomas éd., t. 1, Paris, 1884, col. 584-585.

17 août : Philippe interdit les sorties d'argent de France.

Le pape est privé de ses revenus.

Les 1ers libelles paraissent contre le pouvoir pontifical.

Ex : L'*Antequam essent clerici* affirme que :

-l'immunité fiscale des clercs est indigne,

-l'attitude du pape est un crime de lèse-majesté envers le roi de France.

1297 : Philippe le Bel fait déclarer à 2 légats pontificaux que le gouvernement temporel de son royaume n'appartient qu'à lui.

7 février 1297 : Boniface VIII promulgue la bulle *Romana Mater Ecclesia* qui reconnaît au roi le droit de lever des subsides sur l'Église.

La reprise de la querelle : l'affaire Bernard Saisset.

Bernard Saisset=abbé de Saint-Antonin de Pamiers, dans le Languedoc¹.

Devient évêque de Pamiers en 1295.

Il se plaint des empiètements des officiers royaux.

Il organise un complot contre Philippe le Bel.

1301 : Il est conduit devant le roi.

Boniface VIII intervient.

5 décembre 1301 : Boniface VIII promulgue la bulle *Ausculta fili*, qui affirme le droit du pape à être seul juge d'un évêque.

Philippe le Bel exile Bernard Saisset qui se réfugie à Rome.

18 novembre 1302 : Il promulgue la bulle *Unam sanctam* qui affirme :

-que les princes sont institués par le pape,

-que la soumission au pape est nécessaire à tous pour garantir le salut².

Boniface VIII envisage la déposition de Philippe le Bel.

La riposte de Philippe le Bel.

Guillaume de Nogaret organise la défense du roi.

Il souhaite que le pape comparaisse devant un concile pour :

-y être jugé pour illégitimité et hérésie,

-y être déposé³.

Philippe le Bel refuse d'abord puis se rallie au projet de Guillaume.

Septembre 1303 : Guillaume de Nogaret se rend à Rome pour assigner le pape à comparaître.

8 septembre 1303 : Guillaume :

-lit au pape le réquisitoire dressé contre lui,

-le met en état d'arrestation,

-lui annonce son transfert pour Lyon.

=attentat d'Anagni.

La population d'Anagni empêche Nogaret d'emmener le pape.

11 octobre 1303 : Mort de Boniface VIII.

Elle permet à Philippe le Bel d'échapper aux conséquences de l'outrage.

22 octobre 1303 : Election de Niccolo Boccasini sous le nom de Benoît XI.

¹ J. FAVIER, « Bernard Saisset », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 155.

² E. CONTE, « La bolla *Unam sanctam* e i fondamenti del potere papale fra diritto e teologia », *Mélanges de l'École française de Rome*, 113, 2001, p. 663-684.

³ J. COSTE éd., *Boniface VIII en procès. Articles d'accusation et déposition des témoins (1303-1311)*, Rome, 1995.

2) Le procès des Templiers.

Un ordre jaloué et critiqué.

=ordre militaire créé par Hugues de Payns, en Terre Sainte en 1120 à l'occasion des croisades¹.

L'ordre du Temple attire les critiques dès le XIIIe s.

Ses membres sont tenus pour rustres, arrogants et avaricieux,

Après 1291 : L'ordre du Temple est rapidement accusé d'avoir causé la perte de la Terre Sainte².

En fait, l'ordre suscite convoitise et jalousie.

Des rumeurs sont colportées : rumeurs d'hérésie, d'idolâtrie et de sodomie.

Le complot de Philippe le Bel.

Fin 1305-début 1306 : Philippe le Bel collecte les témoignages.

Son souhait est de faire interdire le Temple par la papauté.

Il souhaite notamment récupérer le Trésor du Temple³.

14 septembre 1307 : Philippe le Bel demande l'arrestation des Templiers présents en France, arrestation prévue un mois plus tard.

Philippe demande à Édouard II d'Angleterre et Jacques II d'Aragon d'en faire autant.

Il n'est pas suivi.

13 octobre 1307 : Arrestation des Templiers de France.

=environ 2000 Templiers dont le grand maître Jacques de Molay.

La tardive réaction papale.

22 novembre 1307 : Clément V promulgue la bulle *Pastoralis Praeeminentiae*.

Cette bulle ordonne l'arrestation des Templiers.

Clément V cherche à extraire les Templiers de la juridiction séculière pour les placer sous celle ecclésiastique.

Les interrogatoires.

À Paris : ils sont conduits par l'inquisition.

En province : ils sont conduits par les agents du roi.

Certaines dépositions, comme celles d'Hugues de Pairaud, visiteur général de l'ordre, sont désastreuses pour le Temple⁴.

Une liste de 127 articles est retenue contre les Templiers.

L'accusation porte notamment sur :

-le reniement du Christ,

-l'adoration des idoles.

Février 1310 : certains Templiers reviennent sur leur déposition.

Philippe le Bel décide de hâter le début du procès.

¹ A. DEMURGER, *Les Templiers, une chevalerie chrétienne*, Paris, 2005.

² 1291 : Chute de Saint-Jean d'Acre et disparition des États Latins d'orient (Tripoli, Antioche, Edesse, Jérusalem).

³ Les guerres, l'achat des alliances politiques, l'augmentation du nombre de juristes et d'administratifs au service du roi pèsent lourd dans les dépenses royales.

⁴ G. LIZERAND, *Le dossier de l'affaire des Templiers*, Paris, 1964, 2^e éd, p. 36-42.

Le procès.

L'archevêque de Sens, Philippe de Marigny, réunit un concile pour juger les Templiers de sa province.

Il fait condamner comme relapses 58 Templiers.

12 mai 1310 : les Templiers condamnés sont brûlés à Paris.

La résistance s'effondre.

La fin de l'ordre.

22 mars 1312 : Clément V, menacé par Philippe le Bel, promulgue la bulle *Vox in extenso* qui abolit l'ordre.

6 mai 1312 : Clément V promulgue la bulle *Ad certitudinem* par laquelle il se réserve le jugement de Jacques de Molay.

18 mars 1314 : Jacques de Molay, grand maître de l'ordre, meurt sur le bûcher¹.

Cette affaire a permis à Philippe le Bel de manifester la « pontificalisation » de sa royauté².

3) L'affranchissement progressif des États.

À l'origine : la redécouverte du droit romain au XIIIe s³.

Redécouvert dans la 2^e moitié du XIIe s.

L'Église voit dans le droit romain un danger pour son pouvoir et pour l'enseignement de la théologie.

Le droit romain affirme la pleine souveraineté du prince.

Il ne dit cependant rien sur l'origine et le fondement du pouvoir.

Au XIIIe s : la redécouverte de la société comme un fait naturel.

À l'origine : la redécouverte des œuvres d'Aristote permet de développer une vision laïque de l'État.

L'*Éthique à Nicomaque* et les *Politiques* permettent de développer l'idée d'un bien commun indépendant de tout idéal eschatologique.

La conduite de ce bien commun revient au prince.

Le pape ne peut intervenir.

Au XIVe s : l'affranchissement.

Les philosophes théorisent cette volonté d'affranchissement.

Entre 1308 et 1309 : Dante rédige son traité *De monarchia*⁴.

Il relance l'idée d'un empire universel soumis à un prince.

Vers 1324 : Marsile de Padoue publie le *Defensor pacis*⁵.

Il affirme :

¹ A. DEMURGER, *Jacques de Molay*, Paris, 2002.

² J. THÉRY, « Philippe le Bel, la persécution des 'perfides templiers' et la pontificalisation de la royauté capétienne », *L'età dei processi. Inchieste e condanne tra politica e ideologia nel '300*, Rome, 2009, p. 65-80.

³ L. MAYALI, « Droit romain », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 448-451.

⁴ DANTE, *La Monarchie*, M. Gally trad., Paris, 1993.

⁵ MARSILE DE PADOUE, *Le défenseur de la paix*, J. Quillet trad., Paris, 1968.

- que le pouvoir pontifical n'a aucun fondement : ni spirituel, ni temporel.
- que le pouvoir est entièrement laïc,
- que le clergé doit être soumis au prince¹.

1329 : Jean XXII promulgue la bulle *Quia vir reprobus* qui développe la théorie traditionnelle de la royauté universelle du Christ².

Il ne peut empêcher les États de profiter des faiblesses de l'Église pour s'en affranchir.

Les États renforcent leur administration et centralisent progressivement leur pouvoir.

Cependant : la centralisation papale reste entière dans le domaine religieux.

II. Les crises religieuses.

1) La crise « spirituelle » sous Jean XXII (pape de 1316 à 1334).

À l'origine : la question franciscaine de la pauvreté évangélique.

Certains franciscains affirment la pauvreté du Christ et souhaitent une Eglise de pauvres.

Ils attendent une rénovation spirituelle de l'Église et l'abandon de ses biens.

Ces franciscains se nomment « spirituels ».

Ils sont nombreux dans le Midi de la France³.

Ils sont condamnés par leur ordre.

Ils bénéficient cependant d'un grand crédit auprès des princes et des populations.

Ex : Pierre de Jean Olivi (1248-1298)⁴.

Il expose dans un *Commentaire sur l'Apocalypse* le sens de la marche de l'histoire humaine orientée vers une pauvreté évangélique toujours plus pure.

Il affirme que toute propriété doit être engagée dans un usage pauvre (*usus pauper*).

Est vénéré comme un saint après sa mort.

Son commentaire est condamné le 8 février 1326 par Jean XXII.

L'intervention de Jean XXII.

Jean XXII (=Jacques Duèse) est pape depuis le 7 août 1316.

Il veut mettre un terme au débat.

Il affirme que le concept d'*usus pauper* n'est pas adapté pour définir la pauvreté.

1317 : Il promulgue la bulle *Quorumdan exigit* qui force les Spirituels à se soumettre à leurs supérieurs⁵.

Les franciscains de Narbonne et de Béziers protestent.

Ils se rendent à Avignon pour rencontrer le pape.

Jean XXII les fait jeter en prison.

Mai 1318 : 4 Spirituels sont brûlés à Marseille.

1322 : Le chapitre général de l'ordre des frères mineurs réuni à Pérouse adopte la théorie de la pauvreté du Christ.

13 décembre 1323 : Jean XXII promulgue la bulle *Cum inter nullos* qui condamne officiellement cette doctrine.

C'est tout l'ordre franciscain qui est désavoué¹.

¹ M. DAMIATA, *Plenitudo potestatis universitas civium in Marsilio de Padova*, Firenze, 1983.

² J. LECLERCQ, *L'idée de royauté du Christ au Moyen Âge*, Paris, 1959.

³ R. MANSELLI, *Spirituels et béguins du Midi*, Toulouse, 1989.

⁴ D. BURR, *L'histoire de Pierre Jean Olivi, franciscain persécuté*, Fribourg-Paris, 1997.

⁵ *Bullarium franciscanum*, J. Sbaralea éd., t. 5, p. 128.

La soumission de l'ordre est incertaine.
1327 : le ministre général Michel de Césène, est convoqué à Avignon.
Il résiste ouvertement à Jean XXII.
Il s'enfuit d'Avignon avec quelques compagnons.

L'intervention de Louis, empereur du Saint-Empire.

Tous rejoignent l'empereur Louis.
Celui-ci vient :

- d'être couronné empereur malgré l'opposition du pape,
- vient de nommer un franciscain, Pierre de Corbara, comme anti-pape sous le nom de Nicolas V (de 1328 à 1330).

L'empereur adopte la théorie des franciscains et accuse le pape d'hérésie.

2) La querelle sur la vision béatifique sous Jean XXII².

1331 : Jean XXII affirme dans son sermon de Toussaint que les saints ne voient pas Dieu avant le Jugement dernier.
Les accusations d'hérésie redoublent.
1331-1333 : Cette thèse est combattue par de nombreux théologiens.
4 décembre 1334 : Jean XXII meurt.
Benoît XII met fin à la querelle sur la béatitude : la béatitude des saints augmentera en intensité après le Jugement.

III. Le Grand Schisme (1378-1417)³.

1) À l'origine : la francisation de la curie.

À l'origine : L'installation de Clément V à Avignon⁴.

7 juillet 1304 : Benoît XI meurt.
5 juin 1305 : Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, est élu pape lors du conclave de Pérouse⁵.
Clément V ne se rend pas en Italie mais réside en Gascogne et en Languedoc
1309 : Clément V s'installe à Avignon⁶.

Le roi de France, protecteur du pape.

Le pape a pour protecteur le roi de France.
Il souhaite éviter un nouveau conflit avec Philippe le Bel.
La curie entretient des relations politiques étroites avec la cour de France et en sert les intérêts.

¹ A. TABARRONI, *Paupertas Christi et Apostolorum. L'ideale francescano in discussione (1322-1324)*, Roma, 1990.

² C. TROTTMANN, *La vision béatifique des disputes scolastiques à sa définition par Benoît XII*, Rome, 1995.

³ H. MILLET, « Schisme », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1294.

⁴ J. FAVIER, « Papauté d'Avignon », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 120-122.

⁵ S. MENACHE, *Clement V*, Cambridge, 1998.

⁶ Avignon est le siège d'un évêché dès le IV^e s. Avignon appartenait à la maison d'Anjou. Cédé à Grégoire X par Philippe III le Hardi en 1274. Le climat est meilleur qu'à Rome et la population y est moins agitée.

Une curie devenue majoritairement française.

Les promotions cardinalices modifient peu à peu la curie.

Les Français sont majoritaires¹.

Ils développent le clientélisme familial afin de faire nommer cardinaux des proches².

Ils ne veulent plus quitter Avignon.

20 avril 1314 : Mort de Clément V.

Lui succèdent :

-Jean XXII (=Jacques Duèse, 7 août 1316- 4 décembre 1334),

-Benoît XII (=Jacques Fourier, 20 décembre 1334- 25 avril 1342),

-Clément VI (=Pierre Roger, 7 mai 1342- 6 décembre 1352)³,

-Innocent VI (=Etienne Aubert, 18 décembre 1352-12 septembre 1362)

-Urbain V (=Guillaume de Grimoard, 28 septembre 1362- 19 décembre 1370)⁴.

1370)⁴.

Le difficile retour à Rome.

Urbain V tente d'imposer un retour à Rome mais échoue.

Il meurt le 19 décembre 1370.

30 décembre 1370 : élection de Pierre Roger de Beaufort sous le nom de Grégoire XI.

Celui-ci s'installe à Rome en 1377.

2) Une chrétienté divisée.

La crise de 1378.

27 mars 1378 : Grégoire XI meurt à Rome.

8 avril : élection d'Urbain VI.

Il garantit l'installation du pape à Rome.

Il s'attire rapidement les rancœurs de la curie⁵.

Les cardinaux vont prendre prétexte d'irrégularités commises lors de l'élection d'Urbain VI.

Ils élisent un nouveau pape, Robert de Genève, qui prend le nom de Clément VII.

Clément VII est un proche des Valois.

Il s'installe à Avignon.

Une chrétienté géographiquement morcelée.

Se rallient à Clément VII :

-La France,

-l'Écosse,

-le royaume de Naples,

-les royaumes ibériques : Castille, Aragon, Portugal, Navarre.

Restent fidèles à Urbain VI :

¹ B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Etude d'une société*, Paris, 1966.

² H. BRESC, « La genèse du schisme : les partis cardinalices et leurs ambitions dynastiques », *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1980, p. 45-57.

³ D. WOOD et alii, *Clement VI. The Pontificate and Ideas of an Avignon Pope*, Cambridge, 2006.

⁴ B. GUILLEMAIN, *Les papes d'Avignon, 1309-1376*, Paris, 1998.

⁵ A. JAMME, « Renverser le pape. Droits, complots et conceptions politiques aux origines du Grand schisme d'Occident », *Coups d'État à la fin du Moyen Âge*, Madrid, 2005, p. 433-482.

- l'Italie du Nord,
- les États germaniques,
- l'Angleterre et l'Irlande.

Une succession de papes.

15 octobre 1389 : Mort d'Urbain VI.

Remplacé par Boniface IX.

16 septembre 1394 : mort de Clément VII remplacé par Benoît XIII.

1404 : Mort de Boniface IX remplacé par Innocent VII.

1406 : Mort d'Innocent VII remplacé par Grégoire XII.

3) Le lent et difficile retour à l'unité de l'Église.

L'impulsion initiale du concile de Pise de 1409¹.

25 mars 1409 : Ouverture d'un concile à Pise².

Le concile dépose les deux papes en fonction.

Un 3^e pape est élu : Petros Philargès, franciscain, qui prend le nom d'Alexandre V.

Les 2 papes déposés refusent de se soumettre.

1410 : Alexandre V meurt.

Il est remplacé par Jean XXIII.

L'empereur de Germanie, Sigismond de Luxembourg, parvient à organiser un nouveau concile à Constance.

L'œuvre du concile de Constance³.

Il s'ouvre le 1^{er} novembre 1414.

6 avril 1415 : Le concile adopte le décret *Sacrosancta* qui affirme la supériorité du concile sur le pape⁴.

Jean XXIII et Benoît XIII sont déposés.

Grégoire XII abdique.

L'élection de 1417.

11 novembre 1417 : un pape unique est élu, Odon Colonna qui prend le nom de Martin V.

Ce nouveau pape est reconnu par la quasi-totalité de la Chrétienté.

Sa tâche consiste à restaurer l'influence de la papauté en occident.

Conclusion :

XIV^e s-début XV^e s : La papauté perd de son pouvoir face aux États⁵.

Celui-ci n'est plus que religieux.

¹ H. MILLET, *Le concile de Pise. Qui travaillait à l'union de l'Église d'Occident en 1409 ?*, Turnhout, 2010.

² *Acta Concilii Pisani*, J. Vincke éd., *Römische Quartalschrift*, t. 46, 1938, p. 81-331.

³ *Acta Concilii Constanciensis*, H. Frinke, H. Heimpl, J. Hollenstein éd., 4 vol. Munster, 1896-1928.

⁴ H. P. STUMP, « The Reforms of the Council of Constance », *Studies of the History of Christian Thought*, 53, Leyde, 1994.

⁵ La lutte n'est pas terminée. En France, apparaît l'Église gallicane soumise au roi. Dans l'Empire, les princes profiteront des propositions de Martin Luther et de leur influence pour obtenir par la diète d'Augsbourg de 1555 le droit de choisir leur religion et de l'imposer à leurs sujets.

XIVe-XVe SIÈCLES : UNE CHRÉTIENTÉ EN TRANSITION (2 HEURES)

Aux XIVe-XVe s : la spiritualité et les comportements des chrétiens évoluent.

Ces nouvelles spiritualités et nouveaux comportements sont marqués par :

-l'inquiétude¹,

-l'individualisme.

L'Église tente d'encadrer ces nouveaux comportements.

I. De nouvelles aspirations spirituelles.

1) Le développement de la dévotion individuelle².

*La dévotion au Christ douloureux*³.

Il n'existe pas de dévotion au Christ douloureux au début du Moyen Âge.

Le christianisme des premiers siècles rejette l'adoration de la croix, instrument de torture infamant.

Progressivement les théologiens précisent qu'il s'agit d'adorer non l'instrument mais le sacrifice.

IXe-Xe s : Sous l'influence de la liturgie de Cluny, on prend l'habitude de placer une croix dans les églises⁴.

XIIIe s : La représentation du Christ souffrant évince celle du Christ en majesté.

Au XIVe s : La méditation sur la Passion devient un acte de piété privilégié.

Cette méditation est individuelle mais aussi collective.

Elle est mise en scène par :

-la littérature,

Ex : Les *Meditationes vitae Christi*, faussement attribué au franciscain Bonaventure.

-le théâtre,

XVe s : Développement des *Mystères*⁵.

=représentations théâtrales de la vie du Christ de l'Incarnation à la Résurrection.

Ex : *Le Mystère de la Passion de notre Seigneur* de l'évêque Jean Michel, représentée à Angers en 1486⁶.

-la peinture.

Ex : *L'Agneau mystique* des frères Hubert et Jan Van Eyck, vers 1432⁷.

*La dévotion à Marie*⁸.

¹ Les raisons sont variées :

-religieuses : grand schisme (1378-1417)...

-politiques : guerre de Cent ans (1328-1453)...

-« environnementales » : peste de 1348, famines...

² M. LAMY, « Dévotion », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 408-409.

³ A. AUER, *Leidenstheologie im Späten Mittelalter*, Sankt Ottilien, 1952.

⁴ M.-C. SEPIERE, *L'image d'un Dieu souffrant. Aux origines du crucifix (IXe-Xe s)*, Paris, 1994.

⁵ J.-P. BORDIER, « Mystères », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 958-959.

⁶ JEAN MICHEL, *Le Mystère de la Passion de Notre Seigneur*, O. Jodogne éd, Gembloux, 1959.

⁷ Cathédrale Saint-Bavon, Gand.

⁸ M. LAMY, « Marie toujours plus sainte », *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, 2010, p. 321-337.

Se développe à partir du XIV^e s.

Des prières lui sont destinées.

Ex : le rosaire, popularisé par les dominicains et en particulier par Alain de la Roche.

Il consiste en la récitation de 150 *Ave Maria* répartis en dizaines, introduite chacune par un *Pater Noster*.

Des confréries lui sont dévouées :

Ex : confréries dévouées à la Vierge au Manteau.

Des pèlerinages lui sont consacrés.

Ex : Lorette où, selon la croyance, les anges ont transporté la maison de la sainte famille.

*La dévotion aux saints*¹.

Le fidèle est libre de faire acte de dévotion au saint de son choix.

Il cherche à obtenir protection et guérison en échange de prières.

Ex : Sébastien, Roch priés lors des épidémies de peste.

2) Le développement de la mystique.

La mystique des théologiens.

XIII^e s : premiers traités de mystique.

2 théologiens se distinguent :

-Bernard de Clairvaux²,

-Guillaume de Saint-Thierry (+1148)³.

Ils interprètent le *cantique des cantiques* comme une union amoureuse de l'âme avec Dieu⁴.

Par cette union, l'homme restaure en lui l'image divine affectée par le péché originel.

XIII^e s : Le dominicain Albert le Grand ouvre une nouvelle voie pour la mystique.

1250 : Albert le Grand commente la *Théologie mystique* de Denys l'Aréopagite⁵.

Il affirme que l'union à Dieu est de nature intellectuelle.

Albert est le précurseur de la mystique rhénane⁶.

XIV^e s : Le dominicain Maître Eckhart (+1328) approfondit la thèse d'Albert le Grand⁷.

Formé à l'université de Paris.

Il prêche en bas-allemand aux monastères et couvents féminins.

Son sermon allemand n°52, commentant les béatitudes, développe le thème de l'« *homme noble* »⁸.

L'homme noble est l'homme pauvre, humble qui ne possède rien, y compris de volonté propre, afin que Dieu puisse librement agir en lui.

Eckhart ne sépare pas mystique et théologie⁹.

¹ E. BOZÓKY, « Saints, reliques et pèlerinages », *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, 2010, p. 339-348.

² J. LECLERCQ, *Saint Bernard mystique*, Paris, 1946.

³ M.-M. DAVY, *Théologie et mystique chez Guillaume de Saint-Thierry*, Paris, 1954.

⁴ M.-M. DAVY, « Le thème de l'âme-épouse chez Bernard de Clairvaux et Guillaume de Saint-Thierry », *Entretiens sur la renaissance du XIII^e s*, M. de Gandillac, E. Jeuneau éd., Paris-La Haye, 1968, p. 247-261.

⁵ ALBERT LE GRAND, *Commentaire de la Théologie mystique de Denys le pseudo-aréopagite*, É.-H. Wéber éd., Paris, 1993.

⁶ A. DE LIBERA, *Albert le Grand et la mystique rhénane*, Paris, 1994.

⁷ B. BEYER VAN DE RYKE, *Maître Eckhart. Une mystique du détachement*, Paris, 2003.

⁸ MAÎTRE ECKHART, *Sermons*, A. de Libera trad., Paris, 1993, p. 348-355.

⁹ É.-H. WÉBER, « Mystique parce que théologien : Maître Eckhart », *La Vie spirituelle*, 652, 1982, p. 730-749.

Il s'appuie sur la théologie négative de Denys l'Aréopagite pour développer sa pensée¹.
Il est suspecté de panthéisme.
1328 : Eckhart meurt sans être parvenu à se disculper².
Sa pensée donne naissance au courant de la « mystique rhénane »³.
D'autres dominicains, tels Henri Suso et Jean Tauler, poursuivent son œuvre.

*La mystique féminine*⁴.

Se développe notamment sous l'influence de la prédication des mendiants.

Elle se traduit par :

- le développement des tiers ordres, à partir de 1286 pour les dominicains et de 1289 pour les franciscains⁵,
- l'essor des mouvements des béguines⁶.

La mystique féminine est tournée vers :

- l'affectif,
- l'extase.

Certaines femmes rédigent des œuvres mystiques :

- au XIIe s : La moniale Hildegarde de Bingen (1098-1179) rédige, entre 1141 et 1151, un livre de visions : *Scivias*.
- au XIIIe s : la béguine Hadewijch d'Anvers rédige une série de poèmes⁷, Elle y affirme que son âme est emplie de Dieu et dépossédée d'elle-même⁸.
- Vers 1300 : Marguerite Porète rédige le *Miroir des âmes simples et anéanties*. Elle décrit les étapes de l'ascension de l'âme vers Dieu qui finit par être totalement absorbée⁹.
Le texte est condamné avant 1306.
Marguerite est envoyée au bûcher le 1^{er} juin 1310.
- au XIVe s : Catherine de Sienne (1347-1380), tertiaire dominicaine.
Elle rédige *Le livre de la doctrine divine*.

La mystique féminine inquiète les autorités ecclésiastiques.

1311 : Le décret *Cum de quibusdam* du concile de Vienne condamne les erreurs des béguines.

*La devotio moderna*¹⁰.

=mouvement spirituel né à la fin du XIVe s au Pays-Bas.

Gérard Groote en est l'initiateur (1340-1384)¹¹.

Fils d'un marchand drapier de Deventer.

Fait des études à Paris.

¹ V. LOSSKY, *Théologie négative et connaissance de Dieu chez Maître Eckhart*, Paris, 1960.

² K. FLASH, « Semence du diable ou philosophie de la filiation divine : la défense de Maître Eckhart devant le tribunal de l'inquisition », *Introduction à la philosophie médiévale*, Paris, 1992, p. 190-207.

³ A. DE LIBERA, *Maître Eckhart et la mystique rhénane*, Paris, 1997.

⁴ F. BEER, *Women and Mystical Experience in the Middle Ages*, Woodbridge, 1992.

⁵ P. HENRIET, « Tiers Ordre », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1394-1395.

⁶ M. PARISSÉ, « Béguines, bégards », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 143-144.

⁷ P. MOMMAERS, *Hadewijch d'Anvers*, Paris, 1995.

⁸ HADEWIJCH D'ANVERS, *Poèmes des béguines*, Paris, 1954.

⁹ M. BERTHO, *Le Miroir des âmes simples et anéanties de Marguerite Porète. Une vie blessée d'amour*, Paris, 1993.

¹⁰ M. LAMY, « *Devotio moderna* », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 407-408.

¹¹ G. EPINEY-BURGARD, *Gérard Grote (1340-1384) et les débuts de la dévotion moderne*, Wiesbaden, 1970.

Il obtient des bénéfices ecclésiastiques à Aix-la-Chapelle et à Utrecht.

1374 : il renonce à ses bénéfices.

Il demeure 3 ans dans la chartreuse de Monnikhuizen puis se fait prédicateur itinérant dans le diocèse d'Utrecht.

Son message est simple :

-la contemplation n'est pas intellectuelle, elle s'identifie à la charité,

-la perfection ne s'atteint que par l'imitation du Christ.

Gérard réclame la réforme de l'Église.

Il est vite suspecté d'hérésie.

1383 : ses excès de langage lui valent une interdiction de prêcher.

Après sa mort, en 1384, son disciple, Florent Radewijn (+1400), organise la vie de la communauté des Frères de la Vie commune.

La communauté associe prêtres et laïcs.

Les frères ne prononcent pas de vœu.

Le succès est éclatant.

Fin XVe s : la communauté compte :

-84 monastères d'hommes,

-13 de femmes.

Certains disciples accentuent l'importance de la méditation individuelle.

Ex : Thomas a Kempis (1379/1380-1471), chanoine de Zwolle, rédige *L'imitation de Jésus-Christ*¹.

Il propose un idéal mystique accessible à tous.

Son succès est considérable.

3) Le développement des œuvres.

*Le développement de la pénitence*².

Le fidèle peut pratiquer :

-jeûnes,

-pénitences³,

-flagellations⁴...

Ex :

-Mouvement des Humiliés, dès 1201,

-Mouvement des pénitents Bianchi (habillés de blanc) en Italie, en 1399.

La confession auriculaire se développe.

Certaines femmes choisissent de vivre en recluses⁵.

*L'appartenance à une confrérie*⁶.

Les confréries se multiplient dans les villes comme dans les campagnes.

Ex : 131 confréries sont créées à Rouen de 1120 à 1560¹.

¹ THOMAS A KEMPIS, *L'imitation de Jésus-Christ*, L. Baudry éd., Paris, 1950.

² D. POIREL, « Pénitence », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1071-1072.

³ G. CASAGRANDE, « Il movimento penitenziale nel Medio Evo », *Benedictina*, 27, 1980, p. 695-709.

⁴ C. VINCENT, « Discipline du corps et de l'esprit chez les Flagellants du Moyen Âge », *Revue Historique*, 302/3, 2000, p. 593-614.

⁵ P. L'HERMITTE-LECLERCQ, « La réclusion volontaire au Moyen Âge : une institution spécifiquement féminine », *La condición de la mujer en la Edad Media*, Madrid, 1986, p. 135-154.

⁶ C. VINCENT, « Confréries », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 329-330.

Les confréries recrutent parmi toutes les catégories sociales.

On distingue 2 catégories de confréries :

- les confréries de dévotion,
- les confréries de charité.

Les membres des confréries de charité se doivent :

- assistance matérielle,
- et spirituelle, au nom de la communion des saints.

Ces confréries ne sont pas toujours bien perçues par les institutions ecclésiastiques qui craignent d'en perdre le contrôle.

La pratique des œuvres de miséricorde.

L'assistance aux pauvres et aux malades se développe².

Il s'agit de mettre en pratique la vertu de la charité.

Les dons testamentaires.

XVe s : Généralisation de la pratique testamentaire.

Le testament prévoit souvent distribution de pain et de viande aux pauvres après la cérémonie de l'enterrement.

II. Les résistances de l'Église institutionnelle.

1) Le renforcement de la prédication³.

Des prédicateurs de mieux en mieux formés.

Depuis le XIIIe s : La prédication s'appuie sur une formation en théologie dispensée dans les universités.

Ex : les ordres mendiants⁴.

La prédication : une technique précise.

XIVe-XVe s : La prédication se renforce.

Elle nécessite une technique :

- choix du vocabulaire, adapté au public,
- utilisation de citations bibliques ou patristiques,
- utilisation d'*exempla*.

La prédication se fait :

- en latin,
- en langue vernaculaire.

Ex : Prédication du dominicain Maître Eckhart en bas allemand.

¹ C. VINCENT, *Des charités bien ordonnées. Les confréries normandes de la fin du XIIIe s au début du XVIe s*, Paris, 1988.

² A. VAUCHEZ, « Assistance et charité en Occident, XIIIe-XVe s », *Domande e consumi, livelli e strutture, secoli XIII-XVIII*, Prato, 1978, p. 151-162.

³ X. MASSON, « La prédication », *Structures et dynamiques dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, p. 280-298.

⁴ J.-M. GOGLIN, *L'enseignement de la théologie dans les ordres mendiants à Paris au XIIIe s*, Paris, 2002.

La prédication : en tout lieu.

Elle peut se faire :

- dans le cadre paroissial,
- itinérante.

Ex : Prédication itinérante du dominicain espagnol Vincent Ferrer en France, en 1416.

A Toulouse : prêche 6 jours de suite dans le couvent des dominicains puis prêche dans la cathédrale.

Ses sermons durent jusqu'à trois heures sans lasser l'auditoire.

De nouveaux thèmes de prédication.

Les thèmes de la prédication se transforment.

Elle insiste sur la dimension intérieure des actes humains.

Ex : Vincent Ferrer développe principalement deux thèmes :

- la christologie,
- l'eschatologie.

Développement du sentiment de culpabilité.

L'assistance à la prédication : une obligation.

L'assistance à la prédication devient un devoir pour le fidèle¹.

2) La lutte contre les hérésies.

L'hérésie de Jean Wyclif (1329-1384)².

Naît dans une famille noble du Yorkshire.

1361 : Est ordonné prêtre.

1372 : Maître en théologie de l'université d'Oxford³.

Il commence par développer une mystique de la pauvreté.

Il rédige 2 traités de théologie :

- le *De dominio divino*, daté de 1375,
- le *De civili dominio*, daté de 1377⁴.

Il y affirme :

- que le Christ a été pauvre pour ne pas s'approprier ce qui n'appartient qu'à Dieu,
- que c'est le péché qui a introduit la propriété privée, assimilée au pouvoir, dans le monde.
- que seul l'état de grâce permet à l'homme de participer au pouvoir de Dieu.

Progressivement, Wyclif rejette :

- l'Église,
- ses dogmes,
- ses pratiques.

Il sépare :

- l'Église institutionnelle,

¹ J. DELUMEAU, *Le Péché et la peur. La culpabilisation en Occident. XIIIe-XVIIIe s.*, Paris, 1983.

² A. KENNY, *Wyclif*, Oxford, 1985.

³ J. A. ROBSON, *Wyclif and the Oxford Schools*, Cambridge, 1961.

⁴ L. J. DALY, *The Political Theory of John Wyclif*, Chicago, 1962.

-l'Église des sauvés.

Il affirme que :

-seule l'Écriture Sainte est source de foi¹.

-que la présence du Christ dans l'eucharistie est sacramentelle et non réelle².

1380 : Il doit quitter Oxford.

Il commence une prédication en anglais.

Ses disciples, les lollards, se multiplient.

1384 : Mort de Wyclif dans l'indifférence générale.

1414 : Le concile de Constance condamne son œuvre.

Le mouvement des lollards entre dans la clandestinité³.

*L'hérésie de Jean Hus (1370-1415)*⁴.

Naît en 1370 à Husinec, en Bohême.

Étudie à l'université de Prague.

1400 : Est ordonné prêtre.

Il appartient à une Église rongée par la simonie, le cumul des bénéfices et l'inculture des clercs.

1408 : Adopte les thèses morales de Wyclif.

Il prêche la réforme du clergé⁵.

Ses sermons attirent plus de 3000 personnes.

Il est convoqué lors du concile de Constance de 1414⁶.

Il ne parvient pas à prouver son orthodoxie⁷.

6 juillet 1415 : Meurt sur le bûcher.

30 mai 1416 : son disciple, Pierre de Prague, subit le même sort.

3) La lutte contre la sorcellerie.

*À l'origine : La réflexion universitaire sur les démons*⁸.

Longtemps, l'Église a toléré certaines croyances et pratiques en les qualifiant de superstitions.

Vers 1280 : les universitaires proposent une nouvelle interprétation de ces croyances et pratiques.

La croyance en l'existence de sectes de sorciers en lutte contre la chrétienté.

Cette croyance naît au début du XVe s⁹.

Elle touche :

-d'abord les régions des Alpes (Savoie et Dauphiné),

¹ P. DE VOOGHT, « Wyclif et la *scriptura sola* », *Ephemerides theologicae Lovanienses*, 39, 1963, p. 50-86.

² J. J. CATTO, « John Wyclif and the Cult of Eucharist », *The Bible in the Medieval World. Essays in Memory of Beryl Smalley*, Oxford, 1985, p. 269-286.

³ J. A. THOMSON, *The Later Lollards, 1414-1520*, Oxford, 1965.

⁴ O. MARIN, « Jean Hus », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 765-766.

⁵ M. SPINKA, *John Hus' Concept of the Church*, Princeton, 1966.

⁶ M. SPINKA, *John Hus at the Council of Constance*, New York, 1965.

⁷ P. DE VOOGHT, *L'hérésie de Jean Huss*, Louvain, 1960.

⁸ A. BOUREAU, *Satan hérétique. Naissance de la démonologie dans l'Occident médiéval (1280-1330)*, Paris, 2004.

⁹ F. MERCIER, « L'essor de la sorcellerie : mythe ou réalité ? », *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, 2010, p. 399-407.

-puis s'étend à toute la chrétienté.

Vers 1435-1437 : le dominicain Jean Nider rédige son traité, le *Formicarius*.

Il y décrit la sorcellerie comme l'œuvre d'une secte composée de personnages se livrant au meurtre rituel d'enfants et au cannibalisme¹.

Milieu XVe s : Une première « chasse aux sorcières ».

Cette chasse est confiée à l'inquisition.

Sont accusées le plus souvent : les femmes veuves et isolées.

Elle ne cesse de prendre de l'ampleur.

1503 : Rome publie un manuel de l'inquisiteur qu'elle va imposer à la chrétienté.

III. Une volonté de rupture intellectuelle.

1) La volonté d'une nouvelle approche textuelle.

Une volonté de rénover le latin.

Le latin médiéval est différent du latin antique.

Il existe :

-des différences phonétiques,

-des différences morphologiques.

Certains veulent renouer avec le latin cicéronien.

Cette volonté de renouer avec le latin cicéronien s'accompagne d'une volonté de rupture avec la philosophie gréco-arabe.

Ex : Pétrarque (+1374)².

Une volonté de promouvoir le grec.

Le grec est une langue très mal connue tout au long du Moyen Âge.

Volonté de faire apprendre le grec.

Ex : Florence ouvre une chaire de grec tenue par un byzantin, Manuel Chrysoloras.

Vers 1500 : L'imprimeur Alde Manuce fonde à Venise une académie savante dont la langue de communication est le grec.

Une volonté de rénover les textes.

Les textes du Moyen Âge comprennent parfois des erreurs de copies ou de traductions.

Certains souhaitent disposer de nouveaux textes dépourvus d'erreurs.

Ex : Nicolas V fait copier et traduire les manuscrits grecs.

2) La volonté de rompre avec l'aristotélisme.

Un enseignement de plus en plus critiqué.

Son enseignement paraît de plus en plus contraire aux vérités chrétiennes¹.

¹ *L'imaginaire du sabbat. Edition critique des textes les plus anciens (v. 1430-v. 1440)*, M. Ostorero, A. Paravici Bagliani, K. U. Tremp éd., Lausanne, 1999.

² A. DE LIBERA, « Pétrarque et la romanité », C. Menasseyre et A. Tossel éd., *Figures italiennes de la rationalité*, Paris, 1997, p. 7-35.

Un nouveau débat secoue l'université : celui sur l'existence d'un ou plusieurs mondes.

L'essor d'un courant théologique opposé à l'aristotélisme : le nominalisme.

Le nominalisme naît au XIII^e s avec Pierre Abélard².

À partir de la fin du XIII^e s : le courant nominaliste rejette Aristote.

Ce courant s'appuie sur l'œuvre de Jean Duns Scot.

Ex : Guillaume d'Ockham (1285-1347)³.

Naît à Ockham, au Sud Ouest de Londres.

Franciscain.

Fait ses études à Oxford.

N'a jamais enseigné à l'université faute de chaire disponible.

Il affirme que la connaissance de Dieu est inaccessible à l'intelligence humaine⁴.

L'homme ne peut connaître que les réalités sensibles.

Les positions d'Ockham ont un très grand succès.

3) La volonté de promouvoir le platonisme.

L'œuvre de Platon est peu connue au Moyen Âge⁵.

Au XV^e s : elle apparaît comme une pensée neuve permettant de rompre avec les enseignements antérieurs.

•Nicolas de Cues (1401-1464) s'appuie sur le platonisme pour développer une théologie reposant sur la coïncidence des opposés⁶.

1440 : Son traité *De la docte ignorance* assure l'impossibilité de connaître Dieu.

•Marsile Ficin joue un rôle central dans cet essor du platonisme.

Il traduit Platon mais également Plotin, Porphyre, Proclus...

1474 : Son traité *Théologia platonica* veut concilier christianisme et platonisme.

Conclusion :

L'institution ecclésiastique ne parvient pas ni à répondre complètement aux nouvelles aspirations des fidèles ni à les encadrer complètement.

Les humanistes vont entamer une critique de l'Église :

-critique portant sur les croyances : le culte des saints...

-critique portant sur les pratiques : problème de l'accès à la lecture de la *Bible*...

-critique portant sur l'institution ecclésiastique : comportement, richesse du haut clergé...

Les réformes protestantes et catholiques tenteront d'apporter des réponses.

¹ L. BIANCHI, E. RANDI, *Vérités dissonantes. Aristote à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1993.

² A. DE LIBERA, « Nominalisme », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 992-996.

³ C. MICHON, « Guillaume d'Ockham », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p.629-634.

⁴ L. BAUDRY, « Les rapports de la raison et de la foi selon Guillaume d'Occam », *A.H.D.L.M.A.*, 37, 1962, p. 33-92.

⁵ M. ERISMANN, « Platonisme », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 1111-1117.

⁶ J.-M. CONET, « Nicolas de Cues », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 984-986.